

Première séance, mardi 04 février 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Discours d'ouverture		
		Communications		
2019-GC-174	Divers	Validation du mandat de députée de Mme Gilberte Schär en remplacement de M. Paul Herren-Schick et assermentation		
2019-GC-210	Divers	Validation du mandat de député de M. Pascal André Moënnat, en remplacement de Marie-France Roth Pasquier et assermentation		
2019-DIAF-24	Loi	Modification de la loi sur l'eau potable	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2017-DIAF-9	Rapport	Demande de contribution financière complémentaire formulée par l'assemblée constitutive en vue de la fusion du Grand Fribourg	Discussion Vote	<i>Rapporteur-e</i> Mirjam Ballmer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2019-GC-113	Motion	Les Seniors devraient participer régulièrement à l'école ordinaire	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> André Schneuwly Antoinette de Weck <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-59	Rapport	Inventaire des mesures à prendre et stratégie de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2017-GC-169)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2019-DICS-66	Rapport	Augmentation de la dotation horaire pour la discipline économie familiale (suite directe)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 13 h 50.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M^m et MM. Susanne Schwander, Fritz Glauser, Muriel Besson, Pierre Décrind et Dominique Butty.

MM. Didier Castella et Olivier Curty, conseillers d'Etat, sont excusés.

Discours d'ouverture

La Présidente. Une nouvelle année, une nouvelle ère, un nouveau lieu.

Madame la 1^{re} Vice-présidente,

Monsieur le 2^e Vice-président,

Madame la Présidente du Conseil d'État,

Messieurs les Conseillers d'État,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Madame la Secrétaire générale,

Madame la Chancelière d'État,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Mesdames et Messieurs,

Es ist mir eine große Freude, die erste Sitzung des Jahres 2020 zu eröffnen und somit das vorletzte Jahr dieser Legislaturperiode beginnen zu dürfen. Ich freue mich sehr darauf, Sie in diesem Jahr begleiten zu können und die Ehre zu haben, die Debatten mit Hilfe des Vizepräsidenten, des Büros und des gesamten Sekretariatsteams zu leiten.

Pour commencer, laissez-moi vous adresser mes remerciements, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, pour la confiance que vous m'accordez. Il existe très certainement une manière de faire de la politique « à la fribourgeoise », qui consiste en un fonctionnement harmonieux des institutions et en le maintien du dialogue entre adversaires politiques. Poursuivons donc nos débats dans cet esprit constructif, dans le respect de nos diversités, en nous montrant à la hauteur de la confiance que les Fribourgeoises et Fribourgeois nous ont témoignée en nous élisant à cette fonction.

En comparaison internationale, la Suisse figure toujours parmi les pays les plus riches de la planète. C'est ainsi que l'on apprend dans le rapport annuel 2017 de Crédit Suisse sur les richesses, que la richesse médiane d'un Suisse ou d'une Suissesse adulte s'élève à 229'000 dollars alors que la moyenne mondiale ne se situe qu'à 3'582 dollars. Outre une disparité mondiale abyssale, ces chiffres éloquentes montrent l'excellente santé économique de notre pays. Et pourtant, dans ce pays qui concentre tant de richesses, qu'observe-t-on ? Que la pauvreté reste encore une réalité et qu'une meilleure répartition des richesses tarde toujours à se réaliser. Plus inquiétant encore: la pauvreté des enfants augmente de manière importante. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique, la pauvreté des enfants est passée de 6,9 à 9,6 % sur l'ensemble du pays. C'est donc près d'un enfant sur dix qui ne mange pas toujours une nourriture en suffisance et de qualité, qui est limité dans son accès aux loisirs, à la culture, à la formation. Cela, sans oublier toutes les personnes touchées par la précarité et qui malgré leur emploi vivent dans des conditions difficiles ou encore certains retraités qui, après avoir travaillé toute leur vie, se retrouvent fragilisés. Le canton de Fribourg, notre canton, n'échappe pas à ce phénomène. Ainsi, on peut légitimement se demander le sens de cette bonne santé économique si elle ne bénéficie pas à toutes et tous.

Heute schlagen die Wissenschaftler Alarm. Die Zeit wird knapp, wenn wir der globalen Erwärmung Einhalt gebieten wollen. Die Gefahren sind real, unmittelbar bevorstehend und sogar schon Realität, wie wir kürzlich bei den Bränden in Australien gesehen haben. Auch in der Schweiz: Schneemangel und wärmere Sommer werden vor allem in der Landwirtschaft und im Tourismus große Folgen haben. Die biologische Vielfalt bricht zusammen: 40% der Vogelarten sind bedroht, 70% der Amphibien. Leider ist dies nicht alarmierend. Es ist schon eine unbestreitbare Tatsache. Stellen wir uns also die Frage: Was ist der Sinn einer Gesellschaft, die ihre Umwelt zerstört?

Que nous montrent tous ces faits ? Que quand bien même notre société connaît des évolutions positives, nous nous devons de rechercher une meilleure durabilité sociale, économique et environnementale. Car les inégalités, la pauvreté, et l'exploitation sans limite de nos ressources menacent notre avenir, celui de nos enfants.

Notre rôle de femmes, d'hommes politiques est donc crucial. Dans nos mains réside le pouvoir législatif, ce puissant levier de changement de notre démocratie. A nous de donner le cadre qui permet à chacune et à chacun de s'épanouir dans un environnement pérenne. Les défis d'aujourd'hui sont certes complexes et nous interpellent. Ils remettent surtout en question nos modes de vie, notre manière d'agir, nos certitudes. Ils exigent des changements. Les outils sont à notre portée. Il en va de notre responsabilité. Le canton de Fribourg a des atouts et sait aussi se montrer innovant. Notre canton peut être moteur de ces changements et source d'inspiration pour ses voisins. Montrons que Fribourg, en s'appuyant sur ses traditions et sa riche histoire, sait prendre des décisions audacieuses pour un avenir viable.

Changer n'est pas facile. D'ailleurs, certains d'entre vous ont peut-être déjà abandonné leurs bonnes résolutions de la nouvelle année. Une des principales sources de la résistance au changement reste évidemment la peur : peur de l'inconnu, peur de ce que nous aurions à perdre. Le moteur de nos décisions ne doit aucunement être cette peur, mais plutôt la confiance en ce que nous pouvons atteindre, la confiance en ce monde auquel nous aspirons. Ayons le courage de passer à l'action, faisons le choix du changement plutôt que celui de l'immobilisme. Changeons notre manière de voir, de vivre, de faire de la politique. Ayons le courage de faire le pas vers la durabilité sociale, économique et écologique qui bénéficiera à chacune et à chacun. Montrons que pauvreté et croissance sans limite ne sont pas des maux nécessaires et qu'au lieu de nous satisfaire du moins pire, nous savons aspirer au mieux. Relevons les défis qui nous attendent, car les décisions d'aujourd'hui sont celles qui détermineront notre avenir.

Chères et chers collègues, que ce nouveau lieu où nous siégeons soit pour nous toutes et tous une source d'inspiration et que Fribourg devienne encore plus qu'aujourd'hui un canton innovant et audacieux, un exemple à suivre.

—

Communications

La Présidente.

Cette session sera sans doute particulière : c'est notre première session dans les locaux du bâtiment de la Police. Non seulement devons-nous nous adapter aux changements inhérents à ce type de déménagement mais également nous préparer à faire face à des imprévus. Tout ne peut être anticipé. Par avance, je vous remercie de votre compréhension. Je suis sûre que vous saurez vous montrer indulgents.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Divers 2019-GC-174

Validation du mandat de députée de Mme Gilberte Schär en remplacement de M. Paul Herren-Schick et assermentation

> Ce mandat est validé tacitement.

> M^{me} Gilberte Schär est assermentée selon la formule habituelle.

—

Divers 2019-GC-210

Validation du mandat de député de M. Pascal André Moënnat, en remplacement de Marie-France Roth Pasquier et assermentation

> Ce mandat est validé tacitement.

> M. Pascal André Moënnat est assermenté selon la formule habituelle.

—

Loi 2019-DIAF-24 Modification de la loi sur l'eau potable

Rapporteur-e:	Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	26.11.2019 (BGC février 2020, p. 124)
Préavis de la commission:	20.01.2020 (BGC février 2020, p. 136)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'eau potable est un bien précieux, qu'il s'agit de préserver par tous les moyens. Cette affirmation, je crois pouvoir le dire, est partagée par chacun d'entre nous. Le projet de loi qui nous est soumis aujourd'hui ne traite pas de cette problématique mais propose des adaptations de la loi existante en relation avec l'organisation des services chargés de la gestion des eaux et des denrées alimentaires. En effet, depuis le 1^{er} avril 2019, toutes les questions portant sur la planification de l'eau potable sont réunies au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les fonctions de planification et géomatiques du SAAV, le service de la Sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, ont été transférées au SEN, soit de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. A noter toutefois que le contrôle des ouvrages et l'analyse de la qualité des eaux est resté au SAAV. Ce transfert de fonction a été validé par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2018. Le projet de loi modifie la loi sur l'eau potable du 6 octobre 2011 afin de valider les transferts de compétences effectués. Il intègre également quelques modifications afin d'actualiser la loi à d'autres modifications légales intervenues entre-temps. La consultation des niveaux concernés durant un mois l'année dernière n'a fait l'objet d'aucune remarque. Lors de sa séance du 20 janvier 2020, la commission parlementaire a accepté, à l'unanimité, un complément au préambule mais a rejeté, à la majorité, deux amendements à l'article 24. Lors du vote final, la commission parlementaire a accepté ce projet de loi à l'unanimité et je vous invite à en faire de même, chers collègues.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vient de vous le rappeler le président de la commission parlementaire, le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui est une adaptation formelle qui découle de la réorganisation du secteur de la planification d'eau potable au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je rappelle ici qu'il y a eu un transfert du Service de la nature et du paysage à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et du Secteur eau potable à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour des raisons évidentes de synergie. J'insiste ici sur le fait qu'il s'agit aujourd'hui uniquement d'adapter la loi sur l'eau potable à la nouvelle organisation administrative mise en place au début de l'année dernière et non de remettre en cause les principes qui régissent cette loi. Avec cette précision je n'ai rien à ajouter aux propos du rapporteur de la commission parlementaire, si ce n'est de dire que le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement proposé par la commission concernant l'introduction de la loi dans le préambule. Je salue et remercie aussi Madame la Conseillère juridique, Madame Schellenberg, qui m'a accompagné dans ces travaux.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Comme le souligne bien le message 2019-DIAF-24, que vous avez pu parcourir, la réorganisation des directions, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, avec transfert de certaines fonctions du SAAV vers le SEN, oblige de modifier la LEP et résout par la même occasion les adaptations aux problèmes liés au transfert de ces fonctions. L'avantage de ces transferts de fonctions réside dans le fait que les services SAAV et SEN auront des fonctions mieux déterminées et, par conséquent, des responsabilités plus ciblées pour chacun d'eux. Les modifications apportées à la LEP concernent les transferts de compétences attribuées aux deux services précités, raison pour laquelle vous constatez d'ailleurs dans les articles le service avec "s" minuscule et les tâches attribuées au SAAV, alors que le Service avec "S" majuscule correspond aux tâches qui sont d'ailleurs déjà attribuées au SEN depuis le 1^{er} avril 2019. Par contre, il est à noter que l'ajout en commission, à savoir dans le préambule "Vu la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'exécution du 28 octobre 1998 (OEaux), a toute son importance. D'une part, en général, les lois faisant référence en préambule aux lois fédérales et aux lois cantonales sont plus simples, plus lisibles et plus courtes, car ces notifications montrent aussi l'importance qu'ont les lois référencées en préambule. D'autre part, pour le cas de la LEP via les articles de la loi fédérale sur la protection des eaux comme entre autres les articles 1, 3, 3a, 22 et 25, font respectivement référence aux buts, au devoir de diligence et au principe de causalité, aux exigences générales et aux substances de la nature inconnue des eaux. Ces articles donnent la loi et font partie des bases incontournables et inconditionnelles de la LEP cantonale que nous modifions aujourd'hui.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra la loi modifiant la loi sur l'eau potable.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec ce projet de loi, mis à part celui d'être consommateur d'eau potable et d'avoir passé sept étés sur un alpage fribourgeois à Charmey, où j'ai pu constater l'importance de l'eau potable tant pour notre économie alpestre que pour la biodiversité des Préalpes. Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention le message 2019-DIAF-24 et rappelle que le bien précieux de l'eau propre et contrôlée est aussi vital tant pour les habitants que pour les acteurs économiques tels que l'agroalimentaire. Nous constatons que ces réformes internes à l'Etat entre le Service de la sécurité alimentaire et celui de l'environnement visent l'efficacité des services et une plus grande clarté des compétences. En vue de garantir, en particulier la distribution de l'eau potable, pour le groupe démocrate-chrétien, il est indispensable que le contrôle strict, par le chimiste cantonal, de la qualité des eaux potables soit effectué régulièrement en vue d'intervenir et de protéger les eaux soumises à des contraintes grandissantes provenant de notre comportement, en particulier dans la consommation de médicaments et dans des pollutions diverses et souvent invisibles. Le plan d'infrastructures d'eau potable (PIEP), doit se réaliser rapidement afin de garantir un approvisionnement de qualité de l'eau potable. L'Etat se doit de mieux soutenir les communes dans ces démarches, qui deviennent très complexes et onéreuses. La commission consultative de gestion des eaux doit aussi être redynamisée face aux nouvelles complexités des multiples procédures étatiques dans ce domaine.

Le groupe démocrate-chrétien soutient donc l'entrée en matière et accepte le projet tel qu'il ressort des travaux de la commission parlementaire. Il refusera tous les amendements qui seront déposés.

Badoud Antoinette (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement le projet de loi modifiant la loi sur l'eau potable et soutiendra unanimement l'entrée en matière. Désormais, la planification de l'eau potable sera concentrée à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions plus spécifiquement au SEN, le contrôle des ouvrages de la qualité de l'eau subsistant au SAAV. De meilleures synergies sont ainsi possibles, puisque les deux services seront relocalisés, qui plus est dans le même bâtiment, ce qui devrait rendre plus efficace la gestion de l'eau, à n'en pas douter. Il appartient désormais à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de veiller à assurer la coordination, l'approvisionnement en eau potable. En ce sens, les synergies ainsi mises en place par cette nouvelle organisation devraient garantir une gestion optimale des ressources en eau potable. Je me réjouis par ailleurs de la réponse qui sera donnée au postulat que j'ai déposé, avec M. Markus Bapst, sur cette thématique. Même si l'eau reste encore abondante dans notre canton, les défis à relever n'en sont pas moins importants pour garantir l'alimentation en eau potable à long terme. Le suivi des niveaux des nappes phréatiques doit être renforcé à la suite des longues périodes de sécheresse que nous avons connues, notamment l'été passé.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical entrera en matière sur ce projet de loi modifiant la loi sur l'eau potable et vous remercie d'en faire de même.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec cet objet, je suis comme M. Schoenenweid, un grand buveur d'eau du robinet et je remercie la nature de nous donner une eau de qualité, qui contribue à la santé. Les fournisseurs d'eau de ma commune et des communes voisines la mettent à disposition de la population à un prix très bas, environ 0,3 centime le litre, épuration comprise. Il est important de préserver ce prix bas pour éviter d'accroître les inégalités dont a parlé la présidente dans son discours. C'est lorsqu'on ne peut plus boire l'eau du réseau communal ou de sa propre source que l'on comprend l'importance que revêt cette ressource pour notre vie d'être humain. C'est l'amère expérience qu'ont fait les habitantes et habitants de plusieurs communes de la Broye fribourgeoise et vaudoise, l'été passé, lorsqu'ils ont découvert du jour au lendemain que leur eau avait une teneur qui dépassait jusqu'à 40 fois les normes en vigueur pour un certain métabolite du chlorothalonil. Les risques pour la santé de cette substance ont été réévalués à la hausse en 2019, à la lueur des connaissances scientifiques actuelles.

Le chlorothalonil est certes interdit d'utilisation depuis le 1^{er} janvier de cette année, mais ses résidus de dégradation seront encore présents durant plusieurs années et peut-être plusieurs décennies dans les sols et les eaux souterraines. On retrouve encore dans les analyses, des résidus de pesticides, tels que l'atrazine, interdite depuis 2009, ou la simazine, interdite depuis 2012. Le chlorothalonil a été homologué depuis les années 70 et son utilisation ne nécessitait pas d'autorisation particulière. Il n'était pas non plus concerné par les zones de protection des eaux souterraines. Les progrès de la science remettent en cause des processus d'homologation dépassés et une législation trop permissive, qui ne tient pas compte des principes de diligence et de précaution. Mon collègue Péclard et moi attendons une réponse du Conseil d'Etat à une question déposée au début décembre et nous aviserons ensuite pour faire des propositions de modifications des bases légales sur l'eau potable ou sur la protection des eaux souterraines. Le but sera d'encourager les communes à diversifier leur approvisionnement et à renforcer les zones de protection pour faire face aux enjeux de réchauffement climatique et de la multiplication des sources de pollution des eaux.

En attendant, notre groupe accepte l'entrée en matière et approuvera sans réserve la modification de loi, telle que la propose la commission.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts: je n'en ai pas directement, ma maison est raccordée à une bonne source qui sort depuis le nord du Gibloux avec une excellente qualité, mais je soutiendrai toutes les mesures qui améliorent la qualité de l'eau potable dans notre canton. A la suite de la réorganisation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a transféré la planification et l'Inspectorat de l'eau potable et des eaux de baignade vers le Service de l'environnement, le SEN. Ainsi, toutes les questions portant sur l'eau potable sont réunies au sein de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le présent projet de modification de la loi a pour objet de résoudre les adaptations nécessaires liées au transfert de ces fonctions. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de cette modification de la loi sur l'eau potable; il est favorable à l'entrée en matière et vous propose d'accepter le projet selon les délibérations de la commission parlementaire.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet en particulier. Il y a de grandes inquiétudes au sein de la population sur la qualité de l'eau qu'elle boit et notamment en lien avec les perturbateurs endocriniens. On a, aujourd'hui, des compétences scientifiques et techniques bien plus avancées qu'il y a 20 ou 30 ans pour analyser de manière plus fine la qualité de notre eau. Mais lorsqu'en commission j'ai souhaité introduire au niveau cantonal des minima d'analyses plus fines, l'administration m'a informé que la Confédération avait la compétence exclusive pour fixer les minima d'analyses pour la qualité de l'eau. Donc, je ne déposerai pas d'amendement, mais je fais un appel pour que le canton fasse pression sur la Confédération, notamment par le biais de la Conférence des chimistes cantonaux, afin d'introduire des exigences et des minima plus poussés au niveau de la Confédération, car la population a vraiment besoin d'informations claires, pointues et transparentes sur l'eau qu'elle boit.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je constate que tous les groupes se sont prononcés en faveur de l'entrée en matière. Je n'ai pas relevé de questions particulières de la part des députés qui ont pris la parole.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie tous les intervenants qui entrent en matière sur ce projet. Je relève la sensibilité qu'ils portent à la qualité de l'eau, eau qui, je le rappelle, est un élément vital, présente en qualité, en quantité chez nous ce qui n'est de loin pas le cas sur toute la planète. Nous avons une énorme chance d'en bénéficier, nous devons la préserver. Ce n'est pas pour autant l'objet du jour, chez nous on parle de réorganisation et j'ai entendu l'appel de Monsieur Kubski. Il faudra effectivement avoir un message clair, qui soit entendu par la population, notamment sur les futures initiatives que nous aurons à voter au niveau fédéral cette année.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'eau potable (LEP)

Préambule (modifié)

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je n'ai pas de remarque, si ce n'est qu'un amendement a été déposé sur le préambule et que le Conseil d'Etat s'y est rallié. La commission l'avait validé à l'unanimité.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je confirme les propos de M. le Rapporteur, lesquels ne modifient en rien le fond mais permettent d'éclaircir toute la problématique de l'eau potable.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2 al. 2 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). La police du feu de l'ancien règlement, à l'article 2, a été remplacée par l'assurance immobilière, la prévention et le secours en matière de feu et d'éléments naturels.

> Adopté.

Art. 8 al. 4 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). La Direction chargée de la gestion des eaux, c'est la nouvelle dénomination, remplace la direction chargée du contrôle des denrées alimentaires de l'ancienne version.

> Adopté.

Art. 10 al. 1 (modifié), al. 2 (nouveau)

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Cet article précise que la Direction chargée de la gestion des eaux est responsable de la mise en œuvre de la législation fédérale et cantonale sur l'eau potable.

> Adopté.

Art. 11 al. 1 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le service chargé de la gestion des eaux est remplacé par l'ancien service chargé du contrôle des denrées alimentaires.

> Adopté.

Art. 11a (nouveau)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet article précise le rôle du service chargé du contrôle des denrées alimentaires.

> Adopté.

Art. 12 al. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). La modification ne concerne que le texte allemand.

> Adopté.

Art. 22 al. 2 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet article précise quel service est chargé des contrôles périodiques.

> Adopté.

Art. 23 al. 1 (modifié), al. 2 (abrogé), al. 3 (abrogé)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet article précise à qui sont communiqués les résultats d'analyses, les éventuelles mesures à prendre et la facturation de prestations y relatives.

> Adopté.

Art. 24 al. 1 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Il est précisé dans cet article que le service doit être informé lorsque l'eau potable est souillée.

> Adopté.

Art. 25 al. 1 (modifié), al. 3 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Même remarque que l'article précédent.

> Adopté.

Art. 26 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié), al. 3 (nouveau)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet article précise la mise à jour des dossiers des eaux potables, qui doit être communiquée par les communes aux services concernés.

> Adopté.

Art. 32 al. 1, al. 2 (modifié – ne concerne que le texte français)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cette modification ne concerne que le texte français. L'alinéa 1 précise à quoi sert la taxe annuelle et à l'alinéa 2, sont supprimés dans le texte initial les termes "d'abord" et "ensuite".

> Adopté.

Art. 38 al. 1 (modifié), al. 2 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Les numéros d'articles de la LDAI ont été adaptés et le délai d'opposition passe de 5 à 10 jours.

> Adopté.

Art. 39 al. 1 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le délai de recours passe de 10 à 30 jours.

> Adopté.

Art. 44 al. 2 (modifié)

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le délai de 6 ans passe à 8 ans dans cet article.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il s'agit ici d'une modification pour tenir compte des retards dans la livraison des PIEP.

> Adopté.

II. Modifications accessoires : Loi sur les eaux (LCEaux)

Art. 42 al. 1

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur l'eau potable (LEP)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires : Loi sur les eaux (LCEaux)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (FV,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG),

Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 94.*

Rapport 2017-DIAF-9

Demande de contribution financière complémentaire formulée par l'assemblée constitutive en vue de la fusion du Grand Fribourg

Rapporteur-e:	Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Rapport/message:	03.12.2019 (BGC février 2020, p. 234)
Préavis de la commission:	21.01.2020 (BGC février 2020, p. 263)

Discussion

La Présidente. Je vous rappelle, pour l'examen de ce rapport, qu'à l'issue de la discussion de ce rapport, nous devons effectuer un vote et la question que nous soumettrons au vote est la suivante:

Acceptez-vous le principe d'une aide financière complémentaire en vue de la fusion du Grand Fribourg, sur la base des critères retenus par le Conseil d'Etat et voulez-vous ainsi donner mandat au gouvernement de préparer des actes en ce sens?

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Je déclare directement mon lien d'intérêt: je suis déléguée à l'assemblée constitutive pour la Fusion du Grand Fribourg.

Ich bin Delegierte in der konstituierenden Versammlung für die Fusion Grossfreiburg.

La commission ordinaire pour ce rapport sur la fusion du Grand Fribourg a siégé une fois pour traiter la demande de l'assemblée constitutive de la fusion du Grand Fribourg. Celle-ci demande au Conseil d'Etat d'une part, des changements institutionnels pour offrir de nouvelles prestations aux habitants et, d'autre part, un financement complémentaire pour des infrastructures phares et fédératrices, qui devraient être intégrées dans le programme d'investissement. Dans ce rapport, nous traitons uniquement le deuxième point. Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil s'il est prêt à entrer en matière pour un financement extraordinaire.

Selon le courrier officiel, cette demande répond à l'objectif que le Conseil d'Etat s'est donné dans le cadre du programme gouvernemental : favoriser la mise en place des conditions conduisant la population et les autorités des communes du périmètre à reconnaître l'importance de créer un nouveau centre cantonal et à les inciter à accepter les conditions établies par l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. L'importance de ce projet pour le canton nous a été confirmée par M. le Commissaire du Gouvernement et n'a pas été contestée en commission.

Le processus de cette fusion a été lancé de nos rangs avec une motion parlementaire. Depuis, le Grand Conseil n'a plus pu s'exprimer sur le sujet. Il a pourtant levé la limite de l'aide étatique forfaitaire que le Conseil d'Etat a proposé à 5000 habitants par commune à fusionner. C'était déjà un signe fort de notre Parlement pour favoriser les fusions en général.

Weshalb aber soll der Kanton nun die Fusion Grossfreiburgs zusätzlich mit einem finanziellen Beitrag unterstützen? In der Kommission wurde mehrfach betont, dass Freiburg in Sachen Infrastruktur – und vor allem beim öffentlichen Verkehr – sowie bei der Zentrumsstärke im schweizweiten Vergleich hinterherhinkt. Um diesen Rückstand aufzuholen und wettbewerbsfähig zu bleiben, braucht Freiburg ein politisch und wirtschaftlich starkes Zentrum. Grossfreiburg ist die Antwort auf diese Herausforderung. Dabei handelt es sich um ein ausserordentliches Projekt: ausserordentlich gross, ausserordentlich wichtig und ausserordentlich komplex. Diese Ausgangslage rechtfertigt durchaus, dass sich der Kanton ausführlich damit beschäftigt.

Diskutiert wurde in der Kommission auch, welche Auswirkung dies auf die heutige Agglomeration hat. Der vereinzelt geäusserten Interpretation, dass der Staatsrat die Funktionstüchtigkeit der heutigen Agglo in seinem Bericht kritisiere,

widersprach Staatsrat Castella klar. Die Agglo wird als wichtige Institution erachtet, welche auch in Zukunft ihre Rolle spielen muss. Es ist aber unübersehbar, dass die komplexe Organisationsstruktur der Agglomeration bei gewissen Fragen an Grenzen stösst. Die Fusion der Gemeinden würde die Anzahl der Ansprechpartner reduzieren und die Prozesse einfacher und transparenter machen. Dies kann vis-à-vis des Bundes und anderer Partner nur im Interesse der betroffenen Gemeinden und des Kantons sein.

Il a été reproché au Conseil d'Etat de ne pas être assez enthousiaste sur ce projet d'importance pour le canton. La commission a constaté d'ailleurs que le Conseil d'Etat respecte son rôle et ne peut pas favoriser une fusion par rapport à une autre. Même si le Grand Fribourg a une autre signification pour l'Etat que d'autres fusions, il doit traiter toutes les communes de la même manière dans le cadre légal.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a retenu trois principes pour l'élaboration de décrets qui répondent à la demande de l'assemblée constitutive : c'est une aide ponctuelle et unique pour la réalisation d'infrastructures, elle contribue à renforcer le centre cantonal et est dans l'intérêt de l'ensemble du canton. La commission a discuté ces trois principes et est arrivée à la conclusion de les soutenir même s'il y avait des propositions de modification.

J'en viens à la conclusion: Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de soutenir la préparation des actes dans le sens d'une aide financière complémentaire en vue de la fusion du Grand Fribourg sur la base des critères retenus. Nous ne votons pas sur un montant, il n'existe encore aucune estimation de la contribution de l'Etat. Nous ne votons pas non plus sur la fusion du Grand Fribourg.

Der Staatsrat beantragt dem Grossen Rat die Ausarbeitung der Erlasse für eine ausserordentliche finanzielle Finanzhilfe für die Fusion Grossfreiburg unter der Bedingung der drei definierten Prinzipien. Wir stimmen nicht über einen Betrag ab - es gibt noch keine Einschätzung, wie hoch dieser sein soll -, und wir stimmen auch nicht über die Fusion Grossfreiburgs ab.

La commission propose au Grand Conseil, par 9 voix contre 2, d'accepter le principe d'une aide financière complémentaire en vue de la fusion du Grand Fribourg sur la base des critères retenus par le Conseil d'Etat et de donner mandat au Gouvernement pour préparer des actes dans ce sens.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le renforcement du centre cantonal est une nécessité ! Le Conseil d'Etat est clair et catégorique sur ce point. Je dis et répète donc ce qui est écrit noir sur blanc dans le rapport qui vous est soumis : le Conseil d'Etat estime que la fusion du Grand Fribourg est une nécessité urgente !

Et il vous appelle à confirmer ses conclusions, à savoir qu'une aide financière complémentaire doit être examinée favorablement dans l'intérêt de l'ensemble du canton.

En demandant le soutien du Grand Conseil, le Conseil d'Etat prend ses responsabilités et souhaite clairement donner le maximum de chance à ce processus, qu'il appelle de ses vœux depuis plusieurs années. Il a fait du renforcement du centre cantonal l'un des trois projets phares de son programme gouvernemental. La fusion du Grand Fribourg est l'un des éléments clés de ce renforcement, elle permet d'atteindre cet objectif, elle donne le cap à suivre. Notre centre cantonal doit rayonner dans tout le canton et enthousiasmer au-delà des frontières. Les structures que nous mettons en place aujourd'hui contribueront à construire le Fribourg de demain, que nous parlions de la ville, du district, de l'agglomération ou du canton.

L'urbanisation croissante de nos territoires, les changements sociétaux et la concentration des infrastructures comme des lieux d'activité économique, commerciale, de formation, de santé ou de loisir font que le centre cantonal irrigue un bassin qui dépasse largement ses propres frontières. Ce centre doit devenir un moteur pour l'ensemble du canton. Que nous soyons urbains ou campagnards, francophones ou alémaniques, Fribourg, canton pont, doit se positionner sur la carte de la Suisse avec un centre fort, accessible et attractif pour le bien de tous ses habitants.

Notre canton a besoin d'un centre fort pour soutenir et tirer en avant toutes nos régions. Il n'est pas question ici de jouer une région contre une autre, mais bien de s'élever au-dessus des aspects régionaux et de porter un projet qui doit profiter à l'ensemble du canton.

Le moment venu, le Conseil d'Etat reviendra vers vous pour vous proposer un financement chiffré, des montants clairs et motivés. Les mesures qui seront soutenues seront analysées en fonction de leur intérêt pour l'ensemble du canton. Leur impact sera examiné sur l'ensemble du territoire cantonal. Il sera alors question du juste équilibre entre les régions et des bénéfices précis attendus de la part du Grand Fribourg.

Mais ce n'est pas la question du jour. Aujourd'hui, la question qui vous est posée est simple : estimez-vous que le renforcement du centre cantonal selon les principes définis par le Conseil d'Etat mérite un engagement financier supplémentaire, oui ou non ?

Je répète les principes arrêtés par le Conseil d'Etat : une aide financière extraordinaire unique pour financer la réalisation d'infrastructures cantonales qui contribuent au renforcement du centre cantonal et ceci, dans l'intérêt de l'ensemble du canton.

L'objectif premier de ce rapport est donc de permettre aux représentants et représentantes du peuple fribourgeois de débattre de cette question essentielle et de lui offrir son soutien. Je rappelle en effet que tout ce processus a été voulu, certains diront même imposé, par le Grand Conseil, qui a soutenu une résolution, puis une motion sur le sujet. Cette poussée initiale a permis la mise en place de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Durant cette législature, le Parlement n'a néanmoins pas eu l'occasion de s'exprimer sur ce processus, ni sur les conditions-cadres qu'il est prêt à mettre en place pour le soutenir. Il est temps de le faire. Ce qui est attendu de vous aujourd'hui est donc un acte politique, au sens fort et noble du terme. Par vos interventions et votre prise de position aujourd'hui, vous pèserez sur l'avenir des structures fribourgeoises. Le processus imposé par le Grand Conseil a porté ses premiers fruits. L'assemblée constitutive n'a pas fui les sujets sensibles. Au contraire, avec courage, elle a empoigné les défis avec un regard neuf, critique et constructif. Ainsi elle a abordé sans complexe, avec ouverture et transparence, la composition des autorités communales, le bilinguisme, la bourgeoisie, la mobilité, le climat, la formation, la fiscalité et j'en passe. Dans tous ces domaines, les travaux des commissions thématiques ont permis de mettre sur la place publique des sujets qui, parfois, étaient prudemment laissés par le passé sous le tapis.

Le projet est cohérent et, à défaut d'offrir du rêve, offre de belles perspectives pour l'avenir de notre canton. Je félicite l'assemblée constitutive de la démarche; cette transparence est nécessaire pour que le peuple puisse se forger une opinion crédible. Aujourd'hui, le Grand Conseil est appelé, lui aussi, en cohérence avec sa motion initiale, à communiquer ses intentions. L'assemblée constitutive comme les services de l'Etat par ailleurs ont besoin de pouvoir s'appuyer sur des décisions claires pour poursuivre leurs travaux. Il ne s'agit pas encore d'annoncer le montant du soutien mais d'annoncer clairement une volonté de soutien qui serve de base de travail pour la suite. Malgré son bien-fondé, sa nécessité régionale et cantonale, réussir la fusion du Grand Fribourg ne sera pas une tâche aisée, j'en mesure la difficulté. La résistance au changement est une réalité politique qu'il faudra surmonter. Malgré les échecs passés, le thème revient à chaque fois, c'est bien la preuve de sa nécessité et de son besoin.

Avec l'annonce du vote consultatif en mai prochain, la fièvre électorale devrait doucement se réveiller et envahir la rue et les cafés. Il est temps pour le politique comme pour le citoyen de prendre des positions claires, nécessaires et importantes pour l'avenir de notre canton. Malgré son rôle capital, l'assemblée constitutive ne doit pas être la seule à porter le bâton de pèlerin. Le canton est appelé à faire sa part du chemin. Le Conseil d'Etat travaille à la constitution de bases légales solides et à l'aide financière dont vous êtes amenés à voter le principe aujourd'hui. Le Grand Conseil, initiateur du projet, est également appelé à s'engager avec nous. Je rappelle aussi que les autorités communales concernées, conseils communaux et conseils généraux, ont une responsabilité majeure dans ce dossier complexe et si important pour notre canton. Il est donc essentiel que les autorités des communes concernées apportent dès à présent leur soutien à ce Grand Fribourg, s'engagent pour apporter les nécessaires améliorations, pour construire un projet qui saura rallier les majorités de la victoire finale.

Si certains exécutifs ne voulaient pas de ce grand projet, ce que je ne souhaite évidemment pas, c'est leur droit. Je n'entends pas empiéter sur leur autonomie. Je pense néanmoins que les autorités se doivent d'être transparentes vis-à-vis de leur population et d'indiquer clairement leur volonté de quitter le périmètre afin de ne pas faire péricliter le projet dans son ensemble. Le vote du Parlement aujourd'hui n'est pas un droit de veto à la fusion. La fusion peut se réaliser sans aide extraordinaire de l'Etat. Mais il est clair qu'en 2016, en acceptant la motion, le Parlement a créé un nouvel engouement mais aussi des nouvelles attentes. Le vote du Grand Conseil donnera un signe qui aura d'importantes conséquences sur la suite de la procédure. Dans 100 jours exactement, les populations des communes du Grand Fribourg s'exprimeront pour la première fois, lors d'un vote consultatif. Dans les semaines à venir, les autorités communales devront, d'une manière ou d'une autre, prendre position en vue de cette échéance. Toutes et tous auront en tête les débats qui se tiennent aujourd'hui, et le signal que le Grand Conseil aura donné par son vote.

Je me réjouis d'entendre l'avis des représentantes et représentants du peuple fribourgeois sur cette question fondamentale, et vous appelle à soutenir sans ambiguïté le renforcement du centre cantonal en acceptant le principe d'un appui financier complémentaire.

Signe positif également, les communes observatrices, qui étaient initialement relativement opposées à l'idée du Grand Fribourg, s'intéressent de plus en plus à intégrer le périmètre. J'aimerais ici encore remercier tous les services, mon secrétaire ici présent, ma responsable scientifique ici présente et tous les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et tous les autres qui ont participé à cette étude et qui continueront à travailler et soutenir ce Grand Fribourg.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens au nom du groupe libéral-radical et je n'ai actuellement aucun lien d'intérêt direct avec cet objet. Toutefois, je pense que chaque Fribourgeois ne peut sortir que gagnant de ce que cette fusion aboutisse

et qu'une grande et prospère commune fusionnée voie le jour entre Berne et Lausanne. Notre groupe relève la qualité du rapport, qui répond, ne l'oublions pas, à un courrier de l'assemblée constitutive. Le Conseil d'Etat s'engage pour cette fusion. Notre groupe le salue; c'est un signal très important à l'égard de la population des communes concernées et à l'égard des responsables politiques de celles-ci. Oui à la fusion, qui facilitera notamment l'élaboration et la mise en œuvre de certains projets d'envergure pour notre population. Cela soulagera aussi l'agglomération, qui souffre d'un mode de gouvernance assez lourd et qui doit probablement évoluer. L'engagement du Conseil d'Etat démontre aussi sa volonté de fédérer tout le canton pour une commune forte au centre. Le groupe libéral-radical partage cette volonté, cette vision et estime que la réussite d'une telle union est nécessaire pour le meilleur positionnement possible de notre canton. Il est vital pour la défense de nos intérêts auprès des instances fédérales. Nous reconnaissons aussi le principe que notre canton doit faire un effort financier supplémentaire, mais comment ? Notre groupe est favorable à des soutiens financiers pour des mesures d'investissement ponctuelles servant à l'ensemble du canton. Oui, il faudrait plus d'investissements d'importance cantonale. A cet égard, la majorité de notre groupe est plutôt favorable à un soutien en faveur de la zone de Bertigny. Par contre, non à une enveloppe globale sans affectation connue. Nous ne sommes toutefois pas favorables à des contributions pérennes aux charges de fonctionnement dont ne bénéficieraient que les personnes vivant sur le territoire de la commune fusionnée, ceci évidemment pour des raisons d'égalité de traitement avec les citoyens des autres communes fribourgeoises.

Tenant compte de l'importance de la réussite de cette alliance et des enjeux énormes, notre groupe soutient à l'unanimité et avec enthousiasme l'aide financière complémentaire en vue de la fusion du Grand Fribourg. Nous donnons ainsi mandat au Gouvernement de préparer les actes nécessaires selon nos considérations. Soyons audacieux et soutenons cette aide, ce qui donnera un signe très positif pour réussir cette fusion.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet cité. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport fusion du Grand Fribourg et des demandes de l'assemblée constitutive. Ce courrier contient un certain nombre de demandes, la plupart étant liée à des mesures de mobilité. Ces projets, Monsieur le Conseiller d'Etat, contrairement à ce qui nous avait été dit, ont été chiffrés par l'assemblée constitutive. Concernant les demandes de contribution immobilière ainsi que l'aménagement de l'équipement dans la zone de Bertigny, il est pour notre groupe totalement exclu de les accepter, même plus tard. Soit le canton aménage toutes les zones d'importance cantonale, soit il n'en aménage aucune, question d'équité. Notre groupe pense également que les demandes de soutien des différentes mesures dans le budget de fonctionnement de la nouvelle commune sont dangereuses. Il se pose là un problème d'égalité de traitement avec toutes les communes et, bien sûr, avec toutes les communes déjà fusionnées. Si, dans sa très grande majorité, le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à la fusion du Grand Fribourg, il trouve néanmoins que ses demandes financières supplémentaires sont maladroites et dénuées de fondement dans le processus actuel. Nous ne remettons pas en cause les investissements futurs pour la mobilité dans le Grand Fribourg fusionné, mais, Mesdames, Messieurs, si on a la gratuité des transports publics pour une partie de la population de la nouvelle commune fusionnée, alors il faudra la donner dans tout le canton et pas seulement aux jeunes et aux seniors domiciliés dans le Grand Fribourg.

Les différents investissements demandés devront faire l'objet de décrets soumis aux législatifs cantonaux et sur lesquels nous devons nous prononcer. Il est pour nous exclu de faire une politique d'exception pour une seule fusion. Nous ne devons pas créer un déséquilibre flagrant entre les différents citoyens de notre canton. Alors oui, tous les citoyens pourraient bénéficier des différentes infrastructures de mobilité dans le centre du canton, mais celles-ci devront être créées et réalisées au fur et à mesure de leur besoin et sans devoir donner un blanc-seing à l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. La pression mise par les membres de l'assemblée constitutive est, selon notre groupe, inadmissible. Venir dire aux députés que si cette demande est refusée, cela mettra en péril le vote consultatif du mois de mai, cela démontre bien le manque de confiance des membres de cette assemblée constitutive sur le résultat du vote. Je finirai par une constatation sur la réponse donnée par le Conseil d'Etat aux différentes demandes. Le groupe de l'Union démocratique du centre est déçu par la réponse du Conseil d'Etat. Nous aurions attendu un positionnement plus ferme et plus clair de notre exécutif cantonal.

En conclusion, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera, dans sa grande majorité, la proposition qui nous est soumise, non pas parce qu'il est opposé à la fusion, mais pour garantir simplement une équité de traitement entre tous les citoyens de notre canton.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts, j'habite la commune d'Avry, commune qui fait partie du périmètre provisoire de la fusion. Nous avons besoin d'un centre cantonal fort, aucun doute. Cela fait partie du programme de législature du Conseil d'Etat et Monsieur le Conseiller l'a rappelé tout à l'heure. La question est de savoir si le centre fort doit passer par une fusion. La réponse a été claire, elle a été donnée par les députés lors du vote sur la loi sur l'encouragement aux fusions par 97 voix pour en mai 2016. Le groupe socialiste est donc favorable au principe d'une aide au Grand Fribourg. C'est là une suite logique à donner à cette nouvelle loi, reste toutefois à définir la mise en œuvre de cette aide et les objets à soutenir. Mais, ce qui nous cause quelques soucis, c'est l'attitude de certains conseils communaux des communes membres, attitude qui semble être en décalage avec l'assemblée de fusion. Par exemple: le Conseil communal de Fribourg ne voulait pas de la gratuité des

bus pour les élèves. L'assemblée constitutive, elle, demande cette gratuité pour tous les jeunes en formation et les seniors. Autre exemple: le Conseil communal d'Avry ne soutient pas le maintien de la gare de Rosé, alors que l'assemblée constitutive demande la création de gares à l'entrée de la nouvelle commune. Nous avons donc clairement une assemblée constitutive qui n'est pas en phase avec certains conseils communaux en place. Cela est préoccupant, surtout lorsqu'il s'agit de définir ce que l'on veut pour la nouvelle commune. Avec la loi d'encouragement à la fusion du Grand Fribourg, les députés ont voulu impliquer fortement la population. C'est donc à la population et à son assemblée que nous devons faire confiance. Si nous voulons ce centre fort, nous devons accepter le principe d'une aide pour les infrastructures qui sont d'intérêt cantonal et nous rappeler aussi que les modifications légales demandées pourraient profiter à toutes les communes qui voudraient fusionner. Sur ces considérations, le groupe socialiste soutiendra, à l'unanimité, la demande de principe d'une aide pour un centre fort.

Boschung Bruno (*PDC/CVP, SE*). J'aimerais ouvrir mon intervention en adressant mes meilleurs messages à M. Stanislas Rück, chef du Service des biens culturels – je me sens très bien sur cette chaise, dans cette salle. Je me sens tellement bien que j'ai osé annuler mon rendez-vous de la semaine prochaine chez le chiropraticien.

Ich spreche im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion und habe keine persönliche Interessenbindung zu diesem Geschäft. Ich bin immer noch ein Sensler, also klar kein Bürger einer der Fusionsgemeinden.

Die Frage, die uns heute gestellt wird, ist eigentlich sehr einfach - der Staatsrat hat es auch gesagt -, aber die Antwort darauf ist für uns als Volksvertreter nicht so einfach: Wollen wir Grossfreiburg hinsichtlich der bevorstehenden Fusion tatsächlich eine zusätzliche ausserordentliche Finanzhilfe gewähren? Ausgerechnet hier, im Wissen, dass sich die im Fusionsperimeter befindlichen Gemeinden - auch finanziell - in einem eigentlich guten Zustand befinden und so oder so, wenn die Fusion gelingt, aus dem Fusionstopf rund 21,4 Millionen Franken erhalten werden? Ausgerechnet hier, im Wissen, dass die konstituierende Versammlung schon heute ausserordentlich 200 000 Franken pro Jahr für die Betriebskosten erhält?

Ausgerechnet hier, im Wissen, dass einige der peripheren Regionen unseres Kantons dieser Mammutfusion, die gewollt zu einem grossen Wirtschafts- und Machtzentrum führen wird, mit gemischten Gefühlen gegenüberstehen? Ausgerechnet hier, im Wissen, dass sich die Fusionsgemeinden praktisch ausschliesslich – ausser das deutschsprachige Dürnten – aus den französischsprachigen Gemeinden der Agglo Freiburg zusammensetzen? Ausgerechnet hier, im Wissen, dass eine zusätzliche Finanzhilfe, wenn wir ihr zustimmen, mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit dem obligatorischen Finanzreferendum unterstehen wird, und das Volk, mit allen damit verbundenen Risiken, das letzte Wort haben wird? Ausgerechnet hier, im Wissen, dass wir es hier mit einer modernen, aber durchaus legitimen Form von Erpressung von Seiten der konstituierenden Versammlung zu tun haben? Diese Fragen sind sicher alle legitim, und ich kann Ihnen versichern, dass diese auch in unserer Fraktion stark thematisiert wurden.

Wir haben aber nicht nur über die Risiken, sondern auch über die Chancen einer zusätzlichen Finanzhilfe an Grossfreiburg gesprochen. Und hier gibt es einige. Die Christlichdemokratische Fraktion ist immer hinter der Vision eines starken Kantonszentrums gestanden und tut es auch heute noch. Wir brauchen dieses Zentrum für unsere Gesellschaft, für unsere Wirtschaft und ganz einfach auch, um uns zwischen den Fronten des Espace Mittelland und des Bassin Lémanique auch in Zukunft behaupten zu können. Die Basis für die Realisierung dieser Vision bildet - das müssen wir akzeptieren - eine erfolgreiche Gemeindefusion. Ein Scheitern dieser Fusion wäre fatal und würde die Vision des starken Kantonszentrums auf lange Zeit verunmöglichen. Ob uns das nun gefällt oder nicht, ob wir das heute als moderne Erpressung erachten, aber ein Nein zu dieser Grundsatzfrage von heute würde nicht nur die Grossfusion gefährden, sondern gleichzeitig auch die Vision des starken kantonalen Zentrums.

Die Christlichdemokratische Fraktion wird aus den genannten Gründen praktisch einstimmig die heutige Grundsatzfrage mit Ja zu beantworten, dies allerdings mit einem Aber zu Handen des Staatsrates für die Ausarbeitung des entsprechenden Dekretes:

- > nur für Investitionen, mit Priorität im Bereich der Mobilität und keinesfalls für irgendwelche Betriebskosten;
- > nur für Massnahmen, die der gesamten Freiburger Bevölkerung zu Gute kommen;
- > Ausarbeitung mit Rücksichtnahme auf laufende Projekte der Agglo Freiburg;
- > mit Überlegungen und Vorschlägen für eine Anpassung des interkommunalen Finanzausgleichs, um die peripheren Regionen und Gemeinden durch die Bevorzugung der Zentrumsgemeinde nicht zu benachteiligen.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). J'ai appris à l'école primaire qu'on mettait les élèves plus turbulents devant, je vous en remercie. Le rapport que nous avons en ce moment sous nos yeux donne un aperçu détaillé des engagements financiers complémentaires pour le comité de pilotage de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg et du groupe ad hoc chargé des finances, déposé devant le Conseil d'Etat. Pas moins de 9 mesures étayent cette requête, passant de la gratuité des transports publics pour les jeunes en formation et les seniors, à l'équipement de 10 hectares dans la zone de Bertigny, rien que cela.

Je ne vais pas ici parler du bien-fondé de ces mesures, qui devraient interpeler plus d'un député à mon avis et encore moins de leur incidence financière. Depuis quelques décennies, notre structure territoriale se modifie de manière récurrente par le biais des fusions de communes. Il semblerait que cette mouvance politique réponde à la volonté d'une majorité de citoyennes et de citoyens de ce canton au vu de l'émergence toujours plus nombreuse de nouvelles entités communales et je ne pense pas que nous soyons au bout du processus, malgré une aide financière étatique qui, à mon avis, me semble relativement modeste pour ne pas dire quelques chouias, fonds de fusion oblige. En élèves sages et obéissants, les différents exécutifs communaux qui sont assis sous le joug de la fusion pourront légitimement se poser la question du pourquoi de l'introduction de ce régime, que l'on pourrait qualifier de faveur, notamment pour des entités où la fiscalité affiche une santé des plus saines. On peut donc rouvrir le débat, avec autant d'avis que d'intervenants, tourner en rond pour se dépêcher d'attendre.

Chers collègues, nous sommes réunis pour prendre une décision qui, à n'en pas douter, musclera non seulement le Grand Fribourg mais un canton tout entier, qui a besoin d'un centre fort, d'un cœur économique puissant irriguant tout le canton sans oublier qui que ce soit. La Sarine, cela représente quand même 106 000 habitants, c'est le tiers du canton, 68 200 emplois, un produit intérieur brut nominal de plus de 8,9 milliards. Petite parenthèse : il y a 158 ans, le 2 ou 3 septembre 1872, vous n'étiez pas nés et moi non plus, mais cette date historique pour le canton de Fribourg marquait l'inauguration de la ligne de chemins de fer Berne - Fribourg - Lausanne. Cet immense chantier aboutissait enfin grâce à la ténacité d'un certain Julien Schaller, conseiller d'Etat, conseiller national, conseiller aux États radical, un bon. Comme aujourd'hui, il était question d'argent, de financement bien entendu. Chaque district, par le biais de ses représentants, réclamant sa part du gâteau, on parvint cependant par un vote majoritaire, mais surtout visionnaire, à mettre le canton sur les bons rails, c'est le cas de le dire. Comme tous les projets de grande envergure, et notre canton en a vu d'autres : H189, Pont de la Poya, on nous a même présenté une ligne Berne - Fribourg - Lausanne devisée à 26 millions, et finalement réalisée et, c'est cela qui était le plus important, pour un coût de 42 millions, 61% de dépassement, on avait fait avec. Mais imaginez-vous pour l'époque, on avait déjà des kamikazes à Fribourg, dans ce canton si conservateur.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous demande simplement un vote sur le principe, une aide financière complémentaire, ce que notre groupe va accepter dans sa grande majorité. Aujourd'hui, chacune et chacun d'entre nous doit répondre à l'intérêt supérieur de ce canton en mutation perpétuelle et revêtir la cape noire et blanche. Nous représentons ici, bien entendu, nos districts, mais aujourd'hui nous sommes avant tout Fribourgeois.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct autre que celui de député de la Ville et membre de la commission parlementaire qui a étudié ce rapport. La réforme territoriale du centre cantonal est un acte fort et indispensable pour répondre aux nouvelles exigences politiques de la densification de l'habitat, de la mobilité, de l'environnement et bien sûr aussi des modifications économiques de proximité. Les communes seules ne peuvent plus tout prendre à leur charge, tant elles sont élevées dans les infrastructures. L'Etat a un rôle moteur dans ces réformes territoriales prioritaires, qui préparent le canton et le centre cantonal pour une nouvelle étape de son histoire. Le district de la Sarine est un acteur clé dans l'économie cantonale avec plus de 48% des emplois, mais aussi avec des défis majeurs dans la mobilité, l'habitat et l'environnement. Le rapport du Conseil d'Etat est intéressant, très prometteur et prépare positivement une aide financière complémentaire pour soutenir la réalisation d'infrastructures dans la mobilité et les équipements publics. La création d'emplois dans le centre cantonal est nécessaire pour éviter que le canton ne devienne encore plus une région de pendulaires. Je me contenterai de parler d'un sujet particulier. Le soutien financier annoncé est la zone de Bertigny, future zone créatrice d'emplois et siège du futur hôpital HFR avec certainement plus de 1 500 emplois. Donc, ce soutien financier et ainsi, et je l'espère vraiment, pour la couverture autoroutière de Chamblieux figure dans une stratégie et une volonté d'aider cette fusion hors normes et cela bien sûr, comme ça a été dit, au bénéfice de tous les habitants du canton. La cohésion politique du canton en sera renforcée avec cette aide financière complémentaire. L'Etat et les communes de cette fusion partagent le même destin dans la recherche tant de la qualité de vie que de la prospérité des habitants de cette région et de tout le canton.

Merci dès lors de soutenir ce principe d'aide financière complémentaire.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Alle sprechen von Interessenbindungen. Ich habe ebenfalls eine Interessenbindung: Ich bin Bewohnerin des Seebezirks. Und der Seebezirk muss, nach dem, was alles gesagt worden ist und auch nach der Botschaft des Staatsrates, von dieser Finanzierung ebenfalls profitieren können. Trotz der nicht unberechtigten Bedenken meines Vorredners aus dem deutschsprachigen Sensebezirk möchte ich mich für die Unterstützung der Fusion mittels einer Finanzierung durch den Kanton stark machen. Ein starkes Zentrum in Freiburg sollte eigentlich unser aller Wunsch sein. Um zwischen den beiden Nachbarkantonen Bern und Waadt gleichwertig bestehen zu können, ist es wichtig, dass der Kanton mit seinen mannigfachen Vorteilen ein starkes und in allen Belangen attraktives Zentrum aufweist. Eine Fusion ist ein ausserordentlich wichtiger Schritt dazu. Der Grossraum Freiburg soll ein Zentrum der Wirtschaft, der Bildung, der Gesundheit und des Tourismus werden. Das ist heute nur bedingt der Fall. Freiburg musste oft hinten anstehen, denken wir zum Beispiel an den die Greater Geneva Berne Area oder, ein älteres Beispiel, an das Bundesverwaltungsgericht, das heute statt in Freiburg in St. Gallen steht.

Mit der blueFACTORY muss es schneller vorgehen, wie auch mit den Investitionen der Universität, und es ist der allerletzte Moment, dass im HFR die Verwaltung in Ordnung gebracht wird, damit es zwischen dem CHUV und dem Inselspital nicht untergeht. Nach einem Brief der konstituierenden Versammlung Grossfreiburgs hat der Staatsrat nun beschlossen, die Fusion - und damit ein starkes Zentrum - mit einer ausserordentlichen finanziellen Unterstützung zu beschleunigen. Das scheint notwendig zu sein. Den im Brief formulierten Forderungen steht er jedoch grosso modo eher negativ gegenüber. Das ist richtig. Da geht es grösstenteils um Anliegen - ich will sie nicht wiederholen -, die alle fusionswilligen Gemeinden im Kanton treffen. Diese Kosten sind von ihnen selbst zu tragen. Eine Fusion kostet, das haben andere Gemeinden auch erfahren. Hier muss es um etwas Anderes gehen. Die kantonale Finanzierung soll ausschliesslich Massnahmen betreffen, welche die Zentrumsbildung zwar beschleunigen, jedoch im Interesse des ganzen Kantons liegen. Alle Bezirke sollen davon profitieren können. Als stimmiges Beispiel nennt der Staatsrat Mobilitätsmassnahmen, die Pendlern aus dem ganzen Kanton dienen würden.

Der Staatsrat wird sich jedoch anstrengen müssen, dem Grossen Rat Projekte vorzuschlagen, die diesen zu überzeugen vermögen. Die Kräfte sollen sich im Grossraum Freiburg aufs Zentrum konzentrieren, doch diese sollen auf den ganzen Kanton ausstrahlen. Auch die Einwohnerinnen und Einwohner in der Peripherie, dort, wo sich die Bevölkerung heute stark nach Bern und Lausanne ausrichtet, sollten sich mit ihrer Hauptstadt vermehrt identifizieren können. Die Zweisprachigkeit wird dabei - ob es einem lieb ist oder nicht, doch die Erfahrung hat es in verschiedenster Hinsicht gezeigt - eine zentrale Rolle spielen. Die uns gestellte Frage ist daher - mit der ganzen Sozialdemokratischen Fraktion - mit einem überzeugten Ja zu beantworten.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je m'exprime ici à titre personnel. Je déclare mes liens d'intérêts, je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre du comité de l'agglomération. J'ai lu attentivement le message du Conseil d'Etat et je dois dire avoir été particulièrement surpris par certains éléments qui y figurent pour justifier la fusion du Grand Fribourg. On y affirme notamment à propos de l'agglomération que la réalisation des mesures qui reposent essentiellement sur les autorités communales n'est, loin s'en faut, je cite "pas assurée de manière optimale". A l'appui de cette affirmation, je vais citer l'exemple de la ville de Bellinzone, qui serait bien plus avancée que celle de Fribourg. Si l'on s'était donné la peine de consulter les chiffres disponibles sur l'ensemble des agglomérations soutenues par la Confédération, on se serait rendu compte que la ville de Fribourg et ses communes sont exactement dans la moyenne nationale en ce qui concerne la réalisation de ces mesures. Mais il y a plus, ceux qui connaissent un peu le projet d'agglomération savent que la réalisation de nombreuses mesures dépend du canton lui-même. Dès lors, je m'interroge, comment le Conseil d'Etat peut-il reprocher aux communes du Grand Fribourg le manque d'avancement dans la mise en œuvre du projet d'agglomération alors qu'en réalité, il est lui-même également responsable de cette situation? Il ne faut pas dénigrer le travail effectué jusqu'ici par les communes pour justifier une fusion. Il y a suffisamment d'arguments en faveur d'une fusion pour ne pas avoir besoin d'en inventer. Le Conseil d'Etat a bien évidemment le droit de se prononcer favorablement sur la fusion du Grand Fribourg. Il est cependant nécessaire d'informer de manière objective le public et les citoyens, le débat doit avoir lieu. Le Conseil d'Etat conclut sur la base de son argumentation qu'en l'absence d'une fusion du Grand Fribourg, il existe un fort risque, à moyen terme, que d'importantes conséquences communales pourraient être assumées par l'Etat afin de garantir une planification et une mise en œuvre adéquates de mesures essentielles pour le canton. Je souhaiterais savoir, Monsieur le Commissaire, à quelles compétences vous faites référence, puisque vous ne les mentionnez pas dans votre message? En ce qui concerne l'aide complémentaire à la fusion du Grand Fribourg, il est réjouissant que le Conseil d'Etat soit disposé à financer les mesures d'intérêt cantonal dans le Grand Fribourg, notamment celles qui permettent de générer des emplois.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). Je m'exprime ici à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts : je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne, qui fait partie du périmètre de la fusion. Je dois avouer, chers collègues, une certaine perplexité lorsque j'ai lu le rapport du Conseil d'Etat. Si vous me permettez de revenir un peu en arrière, je vous rappellerai qu'en l'an 2016, lorsqu'il a été question de discuter de la législation relative à l'encouragement aux fusions, en particulier celle du Grand Fribourg, tout le monde l'appelait de ses vœux avec beaucoup d'enthousiasme et je constate que le Conseil d'Etat est toujours aussi enthousiaste. J'avais, à l'époque, demandé que l'on prévoie un crédit particulier, complémentaire, par rapport au crédit ordinaire qui était réservé à toutes les fusions de communes, crédit de 150 millions au lieu des 21 prévus, en justifiant précisément la situation très particulière dans laquelle se trouvaient les communes du Grand Fribourg et, notamment, en insistant sur le fait que cette fusion devait être bénéfique, non pas uniquement pour les communes concernées mais pour l'ensemble du canton. Vous vous souviendrez, si vous avez un peu de mémoire qu'on m'a accusée d'exagération. On a dit que je faisais tout pour faire capoter la fusion, ce qu'on me reproche d'ailleurs toujours et ça, c'est de bonne guerre. Madame la Conseillère d'Etat, à l'époque, m'avait même sorti une plaquette de chocolat sans chocolat bien sûr, qui s'appelait "Fusion pure" avec la vache, avec les cornes... Résultat des courses, Mesdames et Messieurs, on m'a envoyée "paître", si vous me passez l'expression. Et maintenant, qu'est-ce que je vois? Ce n'est pas 150 millions qu'on nous propose mais c'est plus de 300 millions.

Ma perplexité est encore accentuée aujourd'hui par les explications quelque peu emberlificotées de Monsieur le Conseiller d'Etat. Parce que finalement, les projets qui sont prévus ici sont des projets existants qui peuvent parfaitement être réalisés dans les infrastructures existantes, par l'agglomération, qui à l'époque était tellement vantée et aujourd'hui est tellement décriée, mais aussi par d'autres instances. Finalement on peut se demander : est-ce que le Grand Fribourg doit se résumer à la mobilité, aux infrastructures, à la gratuité des transports pour une certaine catégorie de la population ou bien à l'assujettissement des bâtiments étatiques à la contribution immobilière ? Permettez-moi de vous dire que ce manque de vision m'interpelle et m'effraye, parce que finalement, si vous insistez beaucoup pour ce type d'infrastructures, Monsieur le Conseiller d'Etat, c'est que derrière la tête, vous avez certainement l'idée que le financement de ces infrastructures dans la nouvelle commune a été dernièrement assez malmené par vos services en particulier. Eh bien, ces dépenses pharaoniques, je pense que vous craignez qu'elles ne fassent capoter la fusion et que c'est seulement maintenant votre éveil tardif qui vous permet de dire que si on veut éviter une hausse exponentielle des impôts dans ces communes-là ou si on veut éviter précisément que certaines choses via la fusion ne se passent pas, c'est le moment de donner un coup de pouce supplémentaire pour soutenir ce projet.

Bien heureux que vous vous soyez réveillé - un peu tard, mais quand même. Comme quoi, permettez-moi de conclure que si nul n'est prophète en son pays, il y a tout de même des prophéties qui finissent par effrayer.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Dans les années 80, je lisais un article dans le National Geographic qui disait que l'entité politique la plus morcelée d'Europe, c'était le canton de Fribourg. Je pense que beaucoup de choses se sont passées, aujourd'hui on a beaucoup fusionné, le processus est en route, il ne faut surtout pas s'arrêter. Être petit est un luxe aujourd'hui, encore plus demain, c'est important de réunir ses forces pour faire ensemble ce que l'on ne peut pas faire seul. Personnellement, je trouve le rapport du Conseil d'Etat excellent; c'est un très bon rapport qui a le courage de dire les choses comme elles sont, de faire la part aux opportunités comme aux risques et de montrer une certaine voie. Il y a différents votes dans une législature, celui-ci fait partie des votes très importants même s'il n'est que consultatif. On doit donner un message clair aux habitants du Grand Fribourg et l'Etat est aussi derrière un tel processus de fusion. J'oubliais mon lien d'intérêt : je suis ancien syndic de Grolley, commune observatrice de ce tableau fribourgeois de ce Grand Fribourg.

Ce qui m'a le plus surpris dans ce document, c'est que par rapport aux projets d'agglomération 2 et 3, il est fait mention que si les choses ne vont pas plus rapidement de l'avant, les millions de francs promis par la Confédération risquent d'échapper au Grand Fribourg. C'est la preuve que vouloir essayer de façon seule de résoudre des problèmes, c'est toujours plus difficile; il faut une gouvernance politique centrale, communale forte, c'est bien dans ce sens-là que doivent aller les choses. Dans ce document, il ne faut pas tout mélanger, il y a des choses qui sont de l'ordre du fonctionnement et d'autres, de l'ordre des investissements. On parle de la gratuité des transports publics comme une proposition de cette nouvelle commune constituée pour les seniors et pour les juniors. Personnellement, je trouve que c'est une très mauvaise idée. Mettre toute la ville sur une seule zone tarifaire, c'est une très bonne chose. Réduire le prix des tickets de transports publics, c'est une excellente chose. Vouloir des ruptures de charges pour les bus régionaux, justement pour ces gens du canton qui viennent travailler en ville, c'est une très mauvaise chose. Il ne faut justement pas devoir descendre du bus pour remonter dans un autre bus urbain. Faire une ligne de tramway entre Fribourg et Marly, c'est une infrastructure lourde, c'est à discuter, ça coûte sûrement cher. Renforcer le réseau urbain, c'est certainement une très, très bonne chose. On le constate clairement, le Conseil d'Etat le dit, il faudra savoir séparer ce qui est du fonctionnement à charge des communes et qui devra le rester et ce qui relève de l'investissement.

A titre personnel, je pense qu'il faudra prévoir un soutien au niveau des investissements pour créer des emplois. Je parle moi aussi de la zone de Bertigny, une zone très bien située, centrale pour le canton, pour cette nouvelle ville constituée et qui pourrait créer de nouveaux emplois. Je pense qu'il faut aller dans cette direction, car c'est là qu'on doit faire des efforts au niveau des infrastructures. A mon avis on a essayé de rendre la piscine olympique de 50 mètres plus attractive pour les communes, malgré les 15 millions de francs promis comme subvention, ça ne marche pas. Voilà un beau projet. Si on augmentait simplement les montants à disposition pour créer enfin cette piscine, cela pourrait rallier le monde et constituer un beau cadeau dans le panier de la mariée. Il faudra jouer finement, car il faut savoir que ce projet-là sera soumis à un référendum cantonal obligatoire compte tenu des montants en jeu. Il faudra justement bien clarifier les choses pour que chacun, chaque Fribourgeois trouve un avantage évident par rapport au renforcement du centre cantonal, qui finalement va bénéficier à tout un chacun. Finalement, si le centre cantonal marche bien, la péréquation financière qui peut en découler pour toutes les communes fribourgeoises ne sera que bénéfique bienvenu. Voilà, par ces quelques mots, c'est avec conviction que je voterai oui tout à l'heure.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Je commencerai avec ma liste de liens d'intérêts: syndic de la ville de Fribourg, membre de l'assemblée constitutive du projet de fusion Grand Fribourg et vice-président du comité de pilotage de ce projet de fusion, vice-président du comité de l'agglomération fribourgeoise.

Le système politique helvétique a la réputation d'être lent et compliqué; les processus décisionnels, interminables et souvent incompréhensibles. Le projet consistant à fusionner les communes du centre cantonal fribourgeois ne fait pas exception. On en parlait déjà il y a quarante ans ou plus, mais ce n'est qu'en 2016, avec l'adoption par le Grand Conseil à 97 voix contre 1 du chapitre 2 de la loi cantonale relative à l'encouragement aux fusions de communes que ce projet a franchi un pas décisif. En introduisant dans la loi des dispositions particulières en vue de la fusion des communes du Grand Fribourg, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont reconnu la nécessité, mais aussi la spécificité et la complexité de cette fusion particulière même s'il est vrai que la fusion de Clavaleyres avec Morat s'avérera encore plus compliquée que celle des communes du Grand Fribourg.

Longtemps, trop longtemps à nos yeux, l'on a considéré dans ce canton que ce qui renforce la Ville affaiblit le canton. Cette manière de voir a conduit à un affaiblissement structurel de la ville de Fribourg durant bien deux siècles. Selon Francis Python, ancien professeur d'histoire contemporaine de notre Université, la Ville "a été prétéritée par des autorités qui ont visé avant tout leur survie politique sur le plan cantonal et sous-estimé les problèmes à résoudre par une ville qui perdait ses privilèges tout en conservant ses charges". C'est aussi cette philosophie qui a conduit par des manœuvres peu élégantes à l'époque – mais c'est très vieux, je le conçois – à ce que la Ville de Fribourg, contrairement à la plupart des autres villes de notre pays, ne possède ni réseau électrique ni infrastructure de production d'énergie.

Cependant, ces choses font partie de l'histoire, il faut savoir tourner la page et plutôt regarder vers l'avant qu'en arrière. C'est précisément ce que fait le Conseil d'Etat avec le présent rapport: développer une vision et contribuer à l'avenir de notre canton dans l'intérêt de tout le canton justement.

Lors du lancement du nouveau processus de fusion, on a toujours évoqué la nécessité d'identifier un projet fédérateur pour assurer la réussite de ce projet ambitieux. Or, vu les défis qui attendent notre région qui regroupe dans les communes du périmètre près de 75'000 habitants, près de 60'000 emplois sur environ 55 km², la réponse est simple: ce n'est pas forcément la piscine, même si c'est une nécessité de la construire, ce sont des investissements lourds dans les infrastructures de mobilité, comme l'ont fait les autres cantons qui ont réalisé de tels investissements dans leurs agglomérations, qui ont assuré ainsi leur fonctionnement structurel en favorisant le développement économique cantonal.

Aus diesen Gründen ist die Fusion Grossfreiburgs zu unterstützen. Es geht hier nicht um den Eigennutz des Kantonshauptorts und noch viel weniger um den Eigennutz einiger Amtsträger, die in einer neuen, fusionierten Gemeinde sowieso nicht mehr oder höchstens noch in einer Anfangsphase mitwirken werden. Es geht hier um die Interessen des Kantons. Es geht darum, dass wir ohne diese Fusion und ohne die Investitionen des Kantons sicher weiterleben werden - man kann somit keinesfalls von einer Erpressung reden wie Herr Boschung - doch aus einer schwächeren Position heraus die Konkurrenz der Pole Bern und Lausanne spüren werden. Es wird zum Beispiel in absehbarer Zukunft in diesem Fall nicht mehr darum gehen, ob wir alle Regionalspitäler erhalten können, sondern ob wir uns zwischen dem Inselspital und dem CHUV überhaupt noch eine Spitalinfrastruktur in diesem Kanton leisten können.

Nicht zuletzt wird die Fusion Grossfreiburgs auch die deutschsprachige Identität unseres Kantons stärken, denn die deutsche Sprache soll nach dem Willen der konstituierenden Versammlung als zweite Amtssprache der neuen Gemeinde anerkannt werden.

Merci donc, dans l'intérêt de tout notre canton et des prochaines générations de Fribourgoises et de Fribourgeois, de voter en faveur de l'aide complémentaire. Comme l'a dit M. le Commissaire du gouvernement: "Construisons le Fribourg de demain!"

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). L'aide apportée à la fusion du Grand Fribourg doit bien sûr être aussi utile à tout le canton, à toutes les régions, mais je pense aussi que cette aide doit servir de carotte pour finalement faire accepter aux citoyens la fusion du Grand Fribourg. Cette carotte-là peut prendre différentes formes; ce n'est pas forcément ce qui est onéreux qui est intéressant pour les citoyens, mais peut-être des choses moins onéreuses auxquelles on ne pense pas, qui peuvent aussi favoriser la fusion du Grand Fribourg lorsqu'il faudra mettre un oui dans l'urne. Les grands investissements sont moins bien compris que quelque chose de beaucoup plus simple et à ça, on doit y penser. Maintenant, si on veut aussi utiliser cette aide sous forme de carotte pour accepter la fusion, on doit se demander ce qui va se passer avec ces projets-là si la fusion ne se fait pas. Parce que si ces aides seront aussi données si la fusion ne se fait pas, cela ne va pas forcément favoriser la fusion lors du vote. Je pense qu'on doit être clairs par rapport à ces aides; elles ne doivent pas forcément être données si la fusion ne se fait pas. L'accès à la Ville de Fribourg, comme cela a été dit, est un soutien qui pourrait aider aussi les autres régions. On l'a vu lorsqu'on a fait signer la pétition pour le contournement de Givisiez et de Belfaux, c'est principalement les gens de la Broye qui ont signé cette pétition et on voit que ces régions-là sont intéressées par la mobilité, que ce soit par les transports publics, que ce soit par les voitures et là je suis un peu étonné de la contradiction de Monsieur le Conseiller d'Etat. Lorsqu'on a traité le mandat, le soir précédant le vote, il a envoyé un mail à ses collègues du PLR, les incitant à ne pas accepter ce mandat. Or, la non-acceptation de ce mandat n'a fait que reporter le projet de contournement de plusieurs dizaines d'années pour cette région-là et ceci est une pure contradiction. Ne pas avoir soutenu ce projet-là, je pense, est en totale contradiction avec ce qui a été dit.

L'aménagement de la zone de Bertigny est une bonne chose pour l'agglomération, pour créer des emplois. On sait qu'on doit investir dans le Grand Fribourg, investir vers les autoroutes c'est notre principe, et travailler avec la péréquation financière. On ne peut pas investir dans tous les coins du canton, dans toutes les régions, mais on doit investir à une place stratégique de manière à aider les autres gens avec la péréquation financière, qui est un bon instrument, il faut l'utiliser. Je rappelle aussi que la construction de la route Marly - Matran, qui est en projet actuellement, en principe elle ne devait pas se faire vu qu'elle est en catégorie 3. Mais on est très content qu'elle se fasse. Elle se fait parce qu'il y a la zone du "Marly Innovation Center" qui se réalise (MIC), et finalement, c'est pour aider ces infrastructures, cette zone, qu'on crée cette route de contournement. Donc indirectement c'est aussi une aide au Grand Fribourg et cela doit être compris dans ce sens-là.

J'accepterai le principe d'une aide financière complémentaire parce qu'il est important de soutenir le Grand Fribourg, mais cela devra bien sûr aussi aider les autres régions comme cela a été dit, c'est vraiment important.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Senslerin und auch Düdingerin und somit Mitglied der Agglomeration.

Ich unterstütze den Grundsatzentscheid einer ausserordentlichen finanziellen Hilfe für Grossfreiburg hundertprozentig. Ich will nicht wiederholen, wieso ein starkes Zentrum wichtig ist.

Es wurde gesagt, dass in der zukünftigen Agglo die Prozesse und Verhandlungen einfacher sein werden, weil weniger Gemeinden und damit weniger Ansprechpartner da sind. Was ist dann mit den kleineren Agglomerationsgemeinden, wie zum Beispiel Düdingen? Sind sie dann nicht zu klein, um ihre Interessen wahrzunehmen? Deshalb muss der Staatsrat unbedingt den Aggloperimeter zu erweitern versuchen, um mehr deutschsprachige Gemeinden wie Tifers oder St. Ursen ins Boot zu holen.

Und wenn wir schon von der Zweisprachigkeit von Grossfreiburg sprechen, es wurde auch von einer Brückenfunktion des Kantons Freiburg gesprochen: Hier ist es jedoch enorm wichtig, dass Grossfreiburg von Beginn weg ein besseres Beispiel ist, was die Zweisprachigkeit anbelangt, als dies der Kanton oder die Stadt sind. Es soll nicht nur in der Verfassung oder als Amtssprache Deutsch grossgeschrieben werden, sondern es soll wirklich auch gelebt werden.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: j'étais l'auteur de la résolution du Grand Fribourg 2013, également auteur de la motion du Grand Fribourg 2014. A ce titre, je précise que ma collègue Ursula Krattinger-Jutzet a oublié dans ses liens d'intérêts qu'elle était également comotionnaire avec moi de cette motion, qui a amené ce projet. Nous prenons note avec une énorme satisfaction de la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant et de considérer ce projet comme prioritaire. J'ai envie de dire "enfin", car avant la résolution et avant la motion, le Conseil d'Etat aurait aussi pu avancer de lui-même dans ce projet. Il n'avait pas cette volonté politique aujourd'hui et lorsque le Conseil d'Etat s'engage, dorénavant, je salue cette volonté d'aller de l'avant.

Lorsque nous parlons de cette fusion, que bien sûr, je soutiens comme tout le groupe socialiste, il s'agit de mon point de vue d'avoir une vision d'avenir. Nous pouvons avoir, certes, la crainte de certaines syndics sur des problématiques immédiates. Nous pouvons avoir peut-être la crainte de certaines régions périphériques sur des problématiques tout aussi concrètes, mais je pense qu'il faut garder cette vision à long terme, à 10 ans, à 20 ans, à 30 ans. Est-ce que ce projet de Grand Fribourg sert ou ne sert pas les intérêts de notre canton d'ici une vingtaine ou une trentaine d'années? Et il est évident aux yeux de tous, au vu de l'urbanisation que l'on veut dans ce pays, au vu des lois d'aménagement, des transports, de la mobilité, de notre mode de vie, que nous devons aller dans ce sens-là. Donc c'est avec beaucoup de volonté que je soutiendrai également ce projet.

Maintenant, j'ai entendu des gens, dont notamment M. Gabriel Kolly, qui trouvaient que les régions périphériques étaient un petit peu mises de côté. Je ne pense pas. Lorsque le Conseil d'Etat et le Grand Conseil soutiennent ces projets de fusion, il ne faudra pas soutenir que des fusionnettes mais également de grands projets. Il y avait eu en Veveyse, à l'époque, des volontés, en tout cas préfectorales de se poser la question d'une grande commune. En Gruyère, la question est encore d'actualité. Alors j'ai envie de dire à M. Kolly: si vous voulez que les régions périphériques ne soient pas mises de côté et avoir également une aide financière à la fusion pour d'autres régions, il faudrait être d'accord sur le principe de la fusion même, notamment en Gruyère, où le projet qui est porté par la Préfecture est excellent et, je l'espère, construira également le Fribourg de demain. J'invite donc bien sûr tout le monde à soutenir ce projet et je remercie par avance le Conseil d'Etat de prévoir non pas uniquement cette fusion du Grand Fribourg, mais également de soutenir les fusions dans d'autres régions. Le Fribourg de demain ne se constituera pas qu'avec le Grand Fribourg mais également avec les autres régions, qui devront aussi bénéficier de la même aide que celle que nous accordons aujourd'hui.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Tout d'abord, je précise que je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet.

Pour commencer, je dirais à M^{me} Schnyder que je me souviens très bien de son amendement qu'elle avait déposé en 2016 pour les 150 millions. J'étais en train de faire du travail pour elle en disant dans le groupe qu'il faut qu'on soutienne cet

amendement, comme ça il y aura une votation et on saura où on va. Malheureusement, elle a retiré cet amendement avant la fin. On n'a pas pu le voter.

Pour en revenir à mon intervention, comme notre rapporteur l'a dit, M. Kolly, nous ne sommes pas opposés à la fusion, nous ne sommes pas contre le projet de fusion. Néanmoins, nous avons beaucoup d'interrogations sur la façon de procéder. Il y a tout d'abord ce courrier pour un investissement pour un montant d'aide complémentaire de 300 millions environ tel qu'il est écrit. Dans ce courrier, il est écrit qu'il y aura une transmission du prêt financier annoncée pour la fin septembre et alors, à la date de la séance de commission, le Conseil d'Etat n'avait rien reçu. On peut s'interroger sur cette façon de faire. Pour nous, il est important qu'il y ait un traitement équitable entre toutes les régions du canton. Là, je salue l'intervention de plusieurs de mes collègues, qui ont attiré l'attention sur le fait que les montants investis devaient l'être pour des objets qui seraient favorables à tous. Nous avons aujourd'hui à répondre "oui" ou "non" à trois questions. Si deux questions ne nous causent aucun problème, une aide financière unique et ponctuelle pour la réalisation et l'infrastructure mais pour des mesures dans l'intérêt de l'ensemble du canton, par exemple pour des mesures de mobilité à même de fluidifier le trafic pendulaire arrivant dans le Grand Fribourg ou des mesures permettant de générer des emplois, par contre, je cite: "une aide pour des mesures qui contribuent à renforcer le centre cantonal", c'est quelque chose de très vague. Sous ce libellé, on peut tout mettre. On l'a entendu lors de certaines interventions, on essaie de mettre de tout. Un député l'a très bien dit, il reste à définir ce que sera cette aide car pour l'instant on ne sait pas. Donc, si la grande majorité de notre groupe va dire "non", ce n'est pas un non à la fusion, mais c'est plutôt un non disant au Conseil d'Etat: "Faites attention, ne faites pas n'importe quoi, financez vraiment quelque chose qui sera utile pour toutes et tous.

Pour terminer, je voudrais apporter une précision. Il a beaucoup été question, dans les interventions, de la session de mai 2016, lorsque le Grand Conseil avait accepté la loi sur l'encouragement aux fusions de communes. Cela a été dit, on a dit beaucoup de choses à ce sujet mais je vous rappelle quand même que, lors de cette session, nous avons refusé, en première lecture et en deuxième lecture, un amendement émanant de notre ex-collègue Thévoz, qui demandait de pouvoir accorder un financement exceptionnel. A ce moment-là, le Conseil d'Etat ne se ralliait pas à cet amendement et demandait au Parlement de le refuser.

Chevalley Michel (*UDC/SVP, VE*). Je m'exprime à titre personnel, je n'ai pas de lien d'intérêt avec la question dont il est débattue aujourd'hui. Personne ne conteste l'avancée considérable que représenterait un centre cantonal fort. Encore que, aux frontières des districts périphériques, le citoyen lambda ne mesure certainement pas toute la portée. Pour être honnête, sauf votre respect, il s'en fiche un peu. Si le canton a besoin du Grand Fribourg, on est en droit de se demander ce que serait le canton et donc le Grand Fribourg sans les montagnes, les lacs, les campagnes, les districts. Autrement dit, sans tout ce qui se trouve en périphérie du centre cantonal. Partant, si l'aide financière prévue dans la LEFC est forcément acquise au projet du Grand Fribourg, on ne peut certainement pas en dire autant de toutes les aides sollicitées par l'assemblée constitutive, assemblée constitutive qui sait se montrer gourmande, d'autres diraient ambitieuse, demandant beaucoup pour être sûre d'obtenir un peu peut-être. Pour ce qui concerne les aides financières supplémentaires à celles prévues par la LEFC, j'estime, comme nombre de mes préopinants, que doivent être prises en compte les seuls investissements qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Cela a été dit plusieurs fois aujourd'hui. Nous pensons ici entre autres à l'amélioration des voies et des moyens de communication permettant un accès optimisé au centre cantonal. A contrario et à titre d'exemple, la gratuité des transports publics pour les jeunes en formation et les seniors doit être assumée sans l'aide du canton, ne serait-ce que pour éviter de créer une inégalité de traitement inacceptable.

Avec ces considérations, avec ces cautèles, je peux vivre à titre personnel avec la demande de l'assemblée constitutive. Quant à l'allusion faite tout à l'heure par mon collègue Mauron, une seule commune en Veveyse, j'ose espérer que si elle devait voir le jour, elle bénéficierait elle aussi d'avantages directement proportionnels à l'importance du projet.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Il n'y a pas beaucoup d'occasions dans un parcours de député où on peut se prononcer sur un projet d'envergure qui aura des conséquences fondamentales pour l'avenir de notre canton. Nous avons aujourd'hui à nous prononcer sur le principe de vouloir faire de Fribourg un canton, on l'a dit déjà à maintes reprises, qui ose une place essentielle au niveau de la Suisse romande, au niveau de la Suisse, qui tient à jouer son rôle et surtout à garder une certaine notoriété, qu'il a réussi à acquérir durant les siècles passés. Il est faux de vouloir aujourd'hui discuter sur les détails de la demande de l'assemblée constitutive pour tel ou tel objet. Nous devons prendre aujourd'hui une décision de principe et celle-ci a une portée énorme en fonction de l'image du canton de Fribourg. Nous avons pris à de nombreuses reprises des décisions de principe pour pouvoir soutenir un domaine particulier de notre canton. Nous avons pris des décisions pour les remontées mécaniques, afin de les soutenir, pour le développement de l'offre touristique. Là, il s'agit de créer un Grand Fribourg. Alors, la question n'est aujourd'hui pas tellement de savoir si il y a des endroits du canton qui seraient préférentiels par le développement du Grand Fribourg ou s'il y a une injustice créée, mais de se dire: "Voulons-nous faire un pas en avant, réel, dans ce 21^e siècle du canton de Fribourg?" Si oui, nous aurons encore et toujours l'occasion ensuite d'en définir les modalités. Nous sommes

sous notre propre regard, comme l'a dit M^{me} la Présidente dans son discours inaugural, d'un Parlement qui ose prendre ses responsabilités et nous devons le faire sans ergoter sur des pseudo déséquilibres d'une décision.

Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC). Ganz herzlichen Dank für diese lange, aber sehr interessante Diskussion. Ich versuche, mich möglichst kurz zu fassen und trotzdem allen hauptsächlich genannten Themen gerecht zu werden in meiner Zusammenfassung.

Ich freue mich, dass mit einer Ausnahme alle Fraktionen eine ausserordentliche Finanzhilfe unterstützen und ein starkes Zentrum für den Kanton als wichtig erachten.

Je rappelle que nous ne nous prononçons que sur le sujet d'une aide pour des infrastructures. La commission n'a pas discuté sur les autres points mentionnés dans la demande de l'assemblée constitutive.

Die Haltung der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kann ich deshalb auch nicht ganz nachvollziehen, wenn sie - wie sie ja sagt - für die Fusion ist. Es wurde mehrfach gesagt: Ein grosses Thema, bei dem der Kanton aufholen muss, ist der öffentliche Verkehr. Von einem dichteren ÖV-Netz würde der ganze Kanton profitieren, indem der Zugang zur Kantonshauptstadt für alle verbessert würde. Mit einer ausserordentlichen Finanzhilfe setzt der Kanton ein starkes Zeichen an sein Zentrum. Es soll heissen: Macht vorwärts, nehmt aber auch eure Verantwortung für den ganzen Kanton wahr - wir helfen euch.

Es wurden mehrfach die 300 Millionen Franken genannt: Die 300 Millionen Franken sind eine Schätzung für die ÖV-Projekte. Es handelt sich nicht um den Betrag, zu dem sich der Kanton oder der Grosse Rat irgendwann einmal äussern müssen. Es ist eine Schätzung, und anhand dieses Betrags wird dann der Staatsrat ein oder mehrere Dekrete ausarbeiten, die er dem Grossen Rat dann unterbreiten wird. Der Betrag von 300 Millionen Franken ist eine grobe Schätzung, und er sagt noch überhaupt nichts darüber aus, zu welchem Betrag wir hier im Grossen Rat dann einmal Ja oder Nein sagen sollen.

Pour les remarques de mon collègue député Marmier, je laisse Monsieur le Conseiller d'Etat répondre.

In einigen Voten schien mir eine gewisse Vermischung der Rollen sichtbar zu sein, der Rollen von Aufgaben und Verantwortung. Unabhängig davon, ob einige bereits früher gesehen haben, dass es einen solchen ausserordentlichen Beitrag braucht, ist es aus heutiger Sicht absolut korrekt, wenn die konstituierende Versammlung diese Anfrage nun an den Kanton stellt, nun da sie so weit ist, dass sie das Konzept verabschiedet hat, eine Konsultativabstimmung durchführen will und dann die Ausarbeitung der definitiven Vereinbarung in Angriff nimmt.

Der Staatsrat muss nun diese Anfrage der konstituierenden Versammlung analysieren und entscheiden, inwiefern er eine solche Finanzhilfe für diese Fusion als legitim erachtet. Dies schliesst aber nicht aus, dass er dasselbe auch für andere Anfragen prüfen könnte. Für diese Anfragen hat er nun die drei Kriterien, die wir mehrfach gehört haben, definiert, und er gelangt nun mit der Prinzipanfrage an den Grossen Rat.

La position du Grand Conseil aura de toute façon une valeur symbolique avant le vote consultatif du 17 mai. Il s'agit de montrer aux gens que ce n'est pas seulement une histoire institutionnelle qui se passe dans les salles de séances. Cette fusion améliorera la vie de nos habitants, non seulement des communes fusionnées, mais de tout le canton.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le débat a été long. J'aimerais toutefois le saluer, car nous sommes face à une décision stratégique. Il a été dit à plusieurs reprises: "Construire le Fribourg de demain".

J'aimerais tout d'abord saluer le fait que toutes les personnes qui ont pris la parole ici soutiennent le processus de fusion avec quelques réserves, on l'a entendu, sur le financement extraordinaire. Je n'arriverai pas à répondre à tous les intervenants, mais voici quelques informations:

Par rapport au projet chiffré de 300 millions, ça a été dit par M^{me} la Rapporteuse, effectivement il s'agit d'une estimation. Il ne s'agit pas de la part cantonale, puisqu'elle intègre aussi des subventions fédérales et là, le canton, le Conseil d'Etat et l'Administration doivent faire tous les calculs qui demandent un temps énorme, un travail considérable et on reviendra vers vous avec les montants exacts.

Concernant la gratuité des transports publics, le Conseil d'Etat a été très clair, il n'a pas à s'y opposer. Par contre, il n'a pas, en tant qu'entité cantonale, à financer une particularité communale d'une région. Ici, il appartient à la commune, dans son autonomie, de décider. Le Conseil d'Etat s'est positionné clairement: ce n'est pas au canton de financer cette gratuité. Par contre, cela a été dit souvent, il s'engage pour financer les infrastructures, que ce soit pour la mobilité et pour l'emploi.

L'équité que ces infrastructures profitent à tous est un des critères que le Conseil d'Etat a désigné. Je le rappelle ici, nous soutiendrons ces infrastructures et nous reviendrons devant le Grand Conseil avec des montants. Vous aurez l'occasion de vous exprimer aussi sur ces derniers, sur des projets qui ont une importance cantonale et qui profitent à l'ensemble du canton. C'est important et je le répète, c'est la volonté du Conseil d'Etat. J'ai entendu dire que le projet était vague. C'est vrai,

aujourd'hui nous n'avons pas encore réussi à chiffrer tous les projets. Mais comme cela a été dit, nous reviendrons vers vous. Aujourd'hui il s'agit d'une décision de principe,

Monsieur Boschung, vous avez soulevé des questions légitimes. Vous avez relevé les risques, mais aussi le fait qu'il y a énormément d'opportunités. C'est ce que je souligne, le courage, l'audace. "Aber", haben Sie gesagt, "pas d'engagement dans le fonctionnement de la commune", et c'est la volonté du Conseil d'Etat, je le confirme, s'il devait y avoir un doute.

Monsieur Chassot, j'ai aimé vos propos musclés qui disent clairement qu'il ne faut pas se dépêcher d'attendre, mais qu'il faut avancer.

De nombreux intervenants ont souligné cette nécessité d'avoir des infrastructures qui profitent à l'ensemble du canton, avec un projet convaincant. C'est la volonté du Conseil d'Etat, qui reviendra devant cette assemblée.

Monsieur Marmier, j'aimerais tout d'abord dire que nous avons une grande chance d'avoir l'agglo. Aujourd'hui, l'agglo a permis de réaliser certains projets. En revanche, comme vous-même l'avez fait lors des motions 2015-2016, vous aviez souligné le manque de démocratie de cette agglo et le manque d'avancement des projets, non pas parce que les membres y font du mauvais travail, mais simplement parce que la structure est lourde. Ici, il n'y a aucune volonté du Conseil d'Etat de critiquer le travail fait par l'agglo, mais de constater que la structure est lourde, ne permet pas des décisions rapides et nous met face à des échéances, notamment de la Confédération, qui nous causent des soucis et nous posent des problèmes.

Madame Schnyder, je viendrai vous apporter ce chocolat que vous n'avez pas reçu. Vous l'avez dit vous-même, vous rejoignez - et j'en suis très heureux -, ou le Conseil d'Etat rejoint vos positions de l'époque, nous voyons que nous allons dans le même sens. J'en vois un signal positif. Vous parlez d'un manque de vision et là vous êtes déçue. Je rappelle quand même que le processus de fusion est un processus communal, et qu'il appartient aussi aux communes d'apporter des idées innovatrices, d'avoir une vision dans ce projet. Je vous encourage à le faire. Le Conseil d'Etat en sera le premier réjoui.

Monsieur Ducotterd, je vous confirme que la volonté du Conseil d'Etat c'est de conditionner ces aides à des réalisations, c'est de s'engager dans des projets, mais, bien évidemment les conditionner à leur réalisation.

M^{me} Krattinger-Jutzet et plusieurs personnes ont parlé de l'agglo, du futur de l'agglo. Le Conseil d'Etat est très clair à ce sujet : nous avons besoin d'une agglo au futur, avec un périmètre élargi comme cela a été demandé. Non seulement des communes de la Singine mais aussi des communes du Lac ont un intérêt à rejoindre ce périmètre élargi de l'agglo. Et si elle restait avec deux communes, dont une représenterait plus du 90 % de l'agglomération, nous aurions un vrai problème de gouvernance et c'est l'objectif du Conseil d'Etat d'élargir ce périmètre.

Je pense avoir fait un peu le tour des grandes questions. Je n'ai pas répondu à tout le monde, j'aimerais dire ici l'importance de ce projet. Aujourd'hui, vous donnez une décision de principe, qui conditionnera l'avenir du canton. Il faut que ce canton puisse rayonner et se positionner au-delà de ses frontières. Pour ceci, nous avons besoin d'un centre cantonal fort. J'ai entendu plusieurs fois les termes "audace", "courage". Or je vous invite avec audace et courage à soutenir cette volonté d'avoir un financement extraordinaire pour ce Grand Fribourg.

Vote

> Par 82 voix contre 19 et 3 abstentions, le Grand Conseil répond favorablement à la question suivante: « *Acceptez-vous le principe d'une aide financière complémentaire en vue de la fusion du Grand Fribourg sur la base des critères retenus par le Conseil d'Etat et donnez-vous ainsi mandat au Gouvernement de préparer des actes dans ce sens ?* »

Ont voté Oui: Total 82

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus

(SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (FV,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP)

Ont voté Non: Total 19

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

Se sont abstenus: Total 3

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP)

Motion 2019-GC-113

Les Seniors devraient participer régulièrement à l'école ordinaire

Auteur-s:	Schneuwly André (VCG/MLG, SE) de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport
Dépôt:	25.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2063)
Développement:	28.06.2019 (BGC juin 2019, p. 2063)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.12.2019 (BGC février 2020, p. 293)

Prise en considération

Schneuwly André (VCG/MLG, SE). Nach diesem grossen Paket, das wir diskutiert haben, beschäftigen wir uns jetzt auch wieder einmal mit Senioren, aber in einem anderen Thema.

Meine Interessenbindung: Ich bin gegenwärtig Präsident des Generalrates in Düringen. Ich danke dem Staatsrat für die Antwort zur Motion. Seniorinnen und Senioren sollten regelmässig in der Regelschule mitwirken. Les seniors devraient participer régulièrement à l'école ordinaire. Un petit peu d'histoire.

Le thème de la participation régulière des seniors est une pratique qui, dans tous les cantons alémaniques, est bien connue. Dans le canton de Fribourg, ce sont les classes alémaniques qui connaissent ce système de soutien. Cette forme d'intervention s'intègre très bien dans le concept "seniors" du canton de Fribourg. L'organisation Pro Senectute du canton de Fribourg s'engage, soutient et accompagne ces projets dans les écoles. Pourquoi Antoinette de Weck et moi avons-nous déposé cette motion? Parce que nous avons entendu de la part de la DICS, de M. Siggen, qu'on allait supprimer cette possibilité de soutien. Or, dans la partie alémanique, il y a eu de vives réactions notamment dans les médias.

Madame de Weck und ich konnten nicht nachvollziehen, warum die regelmässige Mitwirkung von Senioren eingestellt wird, und wir stellten fest, dass es im Gesetz Lücken gibt beim Artikel 42, "Schutz der Privatsphäre". Mit der Motion wollten wir die rechtliche Basis für die regelmässige Mitwirkung von Senioren schaffen und hofften auch, dass das DOA die Mitwirkung von Senioren wieder unterstützt. Entretemps, les discussions ont eu lieu et les seniors sont de retour dans les quatre écoles alémaniques.

Die Win-Win-Situation ist zurück und alle Parteien, Schülerinnen und Schüler, Lehrpersonen und Senioren, sind zufrieden. Dafür möchten wir dem DOA danken.

Jetzt zur Antwort des Staatsrates: Die Fraktion Mitte Links Grün wird die Motion unterstützen. Im ersten Teil der Antwort schreiben Sie: "Unterricht setzt eine berufliche Qualifikation voraus". Ich denke, da sind wir uns einig. Eine spezielle fachliche Ausbildung ist notwendig und selbstverständlich. Es geht auch nicht darum, die Fachlichkeit an andere Personen zu delegieren. Wir sind auch froh, dass der Staatsrat mit Freude das Projekt mit dem Titel "Win3 – drei Generationen im Klassenzimmer" unterstützt. Auch sind wir einverstanden, dass im Gesetz das Wort "Mitarbeitende" durch "regelmässig Mitwirkende" ersetzt wird und dass die Senioren auch dem Amtsgeheimnis unterstehen.

Ein paar Bemerkungen: Ich hätte es sehr begrüsst, wenn die Kompetenz an die Schuldirektion delegiert worden wäre, welche Senioren in der Schule mitwirken können. Das heisst, die Validierung ist in der Verantwortung der Schuldirektion. Der Angst, dass die Senioren pädagogisch zu aktiv werden im Schulzimmer, kann ich nicht folgen. Zusätzlich bin ich erstaunt, dass das DOA den Schuldirektionen nicht mehr vertraut im Sinne der teilautonomen Schule. Bitte überdenken Sie doch noch einmal diese Kompetenzregelung.

Meine Fragen: Es gibt auch andere regelmässige Drittpersonen in der Schule, im Schulunterricht oder auf der Eisbahn, die die Schülerinnen unterstützen. Wer übernimmt hier die Validierung dieser Einsätze?

Und eine zweite, allgemeinere Frage: Gibt es Ideen, Konzepte für die Entwicklung von teilautonomen Schulen, abgestützt auf die Gesetzgebung, damit die Schulleitungen mehr Verantwortung übernehmen können? Der Freiraum in den Schulen ist ein wesentlicher Faktor für die Zufriedenheit der Lehrpersonen.

Nous espérons que les projets de participation des seniors seront lancés dans d'autres écoles fribourgeoises. Comme annoncé, le groupe Vert Centre Gauche acceptera cette motion.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Güte, Frau Präsidentin, sind Sie weit weg!

Mit der vorliegenden Motion haben wir nun die Gelegenheit und die Chance, die Generationen einander etwas näher zu bringen, sei es heute auch nur etwas theoretisch.

Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Primarlehrerin in der Gemeinde Murten und habe das Glück, einen Senioren regelmässig innerhalb und ausserhalb des Schulareals mitwirken zu lassen. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung zur vorliegenden Motion.

Seit einigen Jahren überzeugt das Projekt "Win3 - drei Generationen im Klassenzimmer" die deutschsprachigen Primarschulen Murten, Kerzers und Dürnten. Als Lehrperson kann ich sagen, dass mein Senior mit Erfolg die Klasse regelmässig im technischen Gestalten, bei Projekten, bei Ausflügen und während des Klassenlagers begleitet und bei Bedarf Unterstützung zur Sicherheit der Schülerinnen und Schüler bietet. Seine Lebenserfahrung, sein Wissen und sein technisches Können sind für die Schülerinnen und Schüler ein echter Mehrwert und beleben und bereichern den Unterricht und die gemeinsame Zeit ausserhalb des Schulzimmers, ganz nach dem Motto: Geduld haben, Zeit schenken, Beziehung erleben. Die Dienste des Seniors sind dazu noch völlig unentgeltlich. Es versteht sich von selbst, dass er sich an das Amtsgeheimnis zu halten hat und mit einem Strafregistrauszug beweisen muss, dass er Minderjährige betreuen darf.

Nachdem die Erfahrungen zeigen, dass das Mitwirken von Senioren und Seniorinnen im Schulalltag eine grosse Chance darstellt für den Austausch unter den Generationen und für den sozialen Zusammenhalt, befürwortet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei eine diesbezügliche Anpassung im Schulgesetz. Eine Ausweitung auf die frankophonen Schulen wird als sehr wünschenswert erachtet. Was die Zuständigkeit der Validierung von Seniorinnen und Senioren, die regelmässig im Schulalltag mitwirken, betrifft, teilt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Meinung des Staatsrates in dem Sinne, dass die Schuldirektionen eine Entlastung erfahren in der administrativen Arbeit. Hingegen ist es nicht ganz nachvollziehbar, warum diese Zuständigkeit der fernen Erziehungsdirektion vorbehalten bleiben soll, ob nicht die Schuldirektion der Primarschulen entscheiden kann. Eine nähere Erklärung des Erziehungsdirektors ist wünschenswert.

Abschliessend darf ich sagen, dass die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion einstimmig unterstützt.

Hayoz Madeleine (*PDC/CVP, LA*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale en charge des écoles dans la commune de Cressier. Toutes les générations sortent gagnantes de cette collaboration dans les écoles: les enseignants, les élèves et les seniors. L'échange entre les générations favorise la compréhension mutuelle et constitue un enrichissement pour tous. Tous les seniors qui aiment s'occuper d'enfants, qui ont de la patience, de l'humour, de la tolérance et de l'ouverture d'esprit, peuvent y participer. Trois générations dans la salle de classe, ce n'est une réalité pour l'heure que dans la partie germanophone du canton. Nous espérons que cela devienne rapidement une réalité dans les classes francophones. Le groupe démocrate-chrétien a accepté, à l'unanimité, la motion "Les seniors devraient participer régulièrement à l'école primaire".

Jakob Christine (PLR/FDP, LA). Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird dieser Motion einstimmig zustimmen. Die Schule Murten arbeitet schon seit 20 Jahren mit Senioren zusammen, und ich kann Ihnen versichern, dass alle von dieser Zusammenarbeit profitieren: die Senioren, die Kinder und die Lehrpersonen. Zu erwähnen ist auch, dass die Senioren nicht die Lehrpersonen ersetzen, sondern nur unterstützen. Ein Beispiel im technischen Gestalten hat Frau Thalman eben erwähnt. Daher bitte ich Sie, dieser Motion zuzustimmen.

Flehtner Olivier (PS/SP, SE). Die ganze Schweiz reagierte mit Kopfschütteln, als die Erziehungsdirektion des Kantons Freiburg Sicherheitsbedenken anmeldete und den Beizug von Seniorinnen und Senioren im Schulunterricht untersagte.

Die Vereinten Nationen lachten über diesen Entscheid und konnten nicht nachvollziehen, warum ausgerechnet Freiburger Grosis eine Gefahr für unsere Kinder darstellen sollten, wo doch das Projekt an und für sich sehr positive Ergebnisse gezeigt hatte. Das war einmal mehr dem Vorgehen geschuldet.

Monsieur le Commissaire, votre direction a pris une décision sans consulter au préalable les parties concernées. Une fois de plus, la décision a été communiquée ex cathedra, sans que les personnes, communes et établissements concernés aient été informés. Une fois de plus, votre direction a pensé bien faire, en prenant le taureau par les cornes, pour se retrouver atterrée par la violence de la réaction, alors qu'il n'y avait aucune urgence, ni aucune justification par un arrêt du tribunal.

Dieses Vorpreschen hat den Kanton schweizweit ins Lächerliche gezogen, und die Kommentare waren wirklich heftig. Hirnrissig, sei der Entscheid gewesen, eine Beleidigung für Senioren, ein Affront gegen die ältere Generation. Es ging so weit, dass sich der Amtsvorsteher sogar den Vorwurf des Seniorenhassers gefallen lassen musste. Auf diesen schweizweiten Hohn hätten alle gerne verzichtet. Dieser Nachgeschmack bleibt leider, und auf diesen kann niemand stolz sein. Sie nicht, ich nicht.

Grundsätzlich ist es aber positiv, dass man klare Regeln schafft, und es ist schon so: Der Beizug externer Mitarbeiter - und letztlich handelt es sich um solche, auch wenn kein Arbeitsverhältnis im klassischen Sinne besteht - muss an Regeln und Kriterien gebunden werden. Und darum ist es sinnvoll, dies zu verankern, klare Verhältnisse zu schaffen, und unserer Ansicht nach zielt Ihr Vorschlag in die richtige Richtung.

Gut ist, dass die bisherigen Projekte weitergeführt werden konnten. Das ist unbedingt zu begrüßen, und ich bin froh, dass das DOA damit seine Unterstützung für dieses Projektes bestätigt hat. Man hätte das allerdings einfacher haben können. Es hätte vielleicht sogar genügt, im Einzelnen mit den Schulleitern Kriterien zu definieren und diese rechtzeitig für das neue Schuljahr mitzuteilen. Dies hätte vielleicht auch geheissen, die Betroffenen vorab einzubeziehen und zu informieren.

Ihre Direktion ist nun zum Schluss gelangt, dass es eine Gesetzesrevision braucht. Nun, gut, dann nehmen wir die halt vor. Trotzdem darf man hinterfragen, ob es notwendig ist, immer von oberster Stelle bestätigen zu lassen, dass Senioren keine Gefahr für unsere Kinder darstellen. Ich persönlich bin der Ansicht, dass man dies auch auf einer tieferen Stufe hätte ansiedeln können. Meiner Ansicht nach hätte man diese Kompetenz, mindestens für vorübergehende Einsätze, den Schulleitungen übertragen können. Und ich hätte mir eigentlich schon gewünscht, dass Sie Ihren Angestellten einerseits mehr Vertrauen entgegenbringen und ihnen andererseits auch mehr Flexibilität einräumen und damit auch etwas den administrativen Aufwand reduzieren.

Trotzdem wird die Sozialdemokratische Fraktion dieser Motion einstimmig zustimmen, und ich lade Sie alle ein, dasselbe zu tun. Und persönlich hoffe ich, dass diese Motion nicht nur Ihre Direktion zur Einsicht gebracht hat und die Grundlage zur Weiterführung des Projektes schafft, sondern, dass auch die ganze Geschichte davor dazu führt, dass in Zukunft etwas umsichtiger agiert wird.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Il faut que je m'habitue à cette salle et à appuyer un peu plus vite sur le bouton, puisque en tant que motionnaire je me retrouve à parler en étant la dernière des intervenants. C'est aussi une chance, puisque ça m'a permis d'entendre la prise de position des groupes et de voir que, à l'unanimité, vous soutenez cette motion. Cette motion a été déposée, comme l'a expliqué mon co-auteur André Schneuwly, dans un certain contexte, à savoir des directives prises par la DICS pour limiter les interventions des seniors dans les salles de classe. Or, ces interventions des seniors ont été faites avec le contentement de tout le monde, tant des enseignants que des parents et des élèves. Cette nouvelle directive s'est trouvée confrontée à un mur d'incompréhension et cela a dégagé un tumulte en Suisse allemande, avec des interventions démesurées que je déplore, spécialement celles du Blick. Ce n'est pas normal comme le service de la DOA a été traité. Le seul effet positif, c'est le retour en arrière de cette directive et l'acceptation de la DICS de reprendre des seniors de façon régulière. Je l'en remercie, parce que je crois que ce lien intergénérationnel est essentiel dans notre société, où malheureusement beaucoup d'enfants n'ont plus de liens avec leurs grands-parents et il n'y a plus ces échanges qui sont si importants.

Le bon côté aussi de cette avalanche de réactions, c'est que la partie francophone a eu connaissance de ce programme qui, jusqu'à maintenant, ne s'est développé qu'en Suisse allemande. Comme mon co-auteur André Schneuwly, je déplorerai que

l'engagement des seniors ne puisse pas se faire directement par les directeurs. Le seul avantage bien entendu, c'est que la DICS aura une vision globale et pourra appliquer des formes de conditions pareilles à tous les engagements.

Je vous remercie d'avoir annoncé l'acceptation de cette motion.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je vous remercie toutes et tous pour ces interventions. Je ne veux pas refaire l'argumentation que le Conseil d'Etat a développée dans la motion. J'aimerais commencer par dire que je ne sais pas où est allé "pêcher" cette position M. le Député Schneuwly selon laquelle j'aurais dit que les seniors n'avaient pas leur place dans les écoles. Je n'ai jamais dit cela. Il y a eu un projet qui avait été lancé il y a plus de 7 ans par Pro Senectute et qui avait un cadre précis. Dans ce cadre - et une lettre le confirme -, il a été dit que l'activité des seniors pouvait être multiple (soutien, déplacements lors de voyages, activités vertes, activités blanches, soutien aux communes pour les transports, pour la bibliothèque, etc), mais qu'il n'y avait pas d'enseignement par les seniors, exception faite évidemment des seniors qui ont été enseignants eux-mêmes. Cette directive a été fixée en 2013, mais en 2019, on nous a demandé d'étendre ce projet à tout le canton. Nous l'avons soutenu et j'ai pu faire savoir à Pro Senectute que c'était une excellente idée, que nous soutenions, que les seniors restent dans les classes. En revanche, on a rappelé qu'il y avait une limite qui était celle de l'enseignement. C'est là où visiblement nous avons heurté quelques classes ou quelques écoles, où on avait été peut-être un peu plus loin. Il a donc fallu revenir un peu en arrière. Je comprends que cela ait pu heurter, mais en aucun cas notre direction a dit d'abord noir et ensuite blanc et après de nouveau noir. On a suivi la même ligne depuis plusieurs années, conformément à ce qui avait été fixé. On a simplement rappelé le cadre de ce projet, qui est un magnifique projet, aucunement contesté avec l'aspect intergénérationnel et le plus que cela amène. Je suis convaincu qu'il y a encore énormément à développer dans les écoles avec les seniors. Je précise qu'on parle aujourd'hui des seniors, mais la réglementation qui est discutée concerne tous les tiers dans les écoles (civilistes, parents, personnes avec diverses fonctions). C'est une réglementation pour les tiers, ici dans mon exemple des seniors. Le DOA, donc le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, a toute la confiance dans les écoles. Je peux rassurer M. le Député, il n'est pas question en cela de ne pas travailler ensemble. Je précise également que ce rôle des tiers dans les écoles est de la responsabilité de l'école, si c'est une présence ponctuelle; du service si elle est régulière et, si ce sont les communes, ce sont elles qui en ont aussi la responsabilité. Donc, la responsabilité est partagée par les différents partenaires de l'école. L'autonomie partielle des écoles, c'est un thème qu'on peut discuter. A ma connaissance, dans le règlement, il y a déjà suffisamment d'éléments matière à discussion.

Plusieurs députés ont évoqué l'aspect du règlement qui prévoit qu'un engagement ponctuel est de la compétence de l'école, ce qui a toujours été le cas et continue de l'être. Si c'est régulier, c'est le rôle du service de reconnaître et de valider cela. C'est important que ça soit ainsi, d'une part, parce que ça permet à la direction d'accomplir son rôle de conduite pédagogique: la loi scolaire donne à la direction la responsabilité de la conduite pédagogique. Donc, il faut bien savoir qui vient dans les écoles et pour quoi y faire. D'autre part, il y a un rôle de vue d'ensemble des différents projets qui sont développés. C'est aussi afin d'éviter le foisonnement. Nous avons régulièrement les Directions d'écoles qui nous demandent de produire des directives ou de cadrer de manière telle que tous ceux, toutes celles qui veulent venir dans les écoles ne puissent pas venir aussi simplement. Il y a beaucoup de demandes. On a quelques cas où on a convenu d'avance de la présence de personnes, pensez par exemple au projet "Culture et école" ou à tout ce qui passe par le Service du sport là où il y a déjà, de manière régulière, la présence - ou au Bureau Santé à l'école - dans les écoles. Mais, ce n'est évidemment pas le seul cas.

Prenons maintenant l'exemple de la modification de l'art. 371a du Code pénal suisse, soit la norme qui a obligé les personnes qui sont de manière régulière en présence de mineurs, de devoir produire un extrait spécial de leur casier judiciaire. C'est nouveau, cela date d'une voire deux ans, même après l'introduction de la nouvelle loi scolaire. Il appartient à ma direction de s'assurer qu'il y ait ce contrôle. Si la compétence revient complètement à l'école, je n'ai plus du tout l'information et je ne peux plus non plus m'assurer du respect de ce type d'obligation légale, en l'occurrence du code pénal. Voilà pourquoi nous estimons qu'il faut en rester à la solution actuelle d'une compétence ponctuelle. Pour le senior qui vient aider dans un camp de ski une fois par année, on ne va pas passer par le service, c'est l'école qui décide. Pour celui qui vient au camp vert, c'est l'école qui décide. Mais le senior qui viendrait tous les mois ou toutes les deux semaines, de manière régulière, là, il faudrait que le service puisse en être informé et qu'on puisse y répondre.

Voilà deux ou trois éléments qui répondent en même temps à M. le Député Schneuwly et à d'autres intervenants.

J'aimerais encore répondre à M. Flechtner que la consultation a eu lieu, puisqu'on a eu une rencontre avec Pro Senectute. On en a discuté avec les écoles, en rappelant ce cadre, eh bien, ça a "cabré", oui, mais le cadre est clair. Ensuite on a rencontré à nouveau les écoles, en ayant défini le cadre, lesdites écoles qui ont fait des demandes l'été passé, que nous avons acceptées, avec des discussions pour chacun des seniors pour lesquels il y avait un rôle, oui ou non, d'enseignement. On a pu ainsi analyser la plupart des propositions qui ont été faites. Donc, il n'y a pas eu là la volonté de ne pas discuter, de ne pas consulter. Vous avez cité, comme vous le faites souvent, l'arrêt du Tribunal fédéral sur les activités sportives. J'espère, M. le Député, que l'arrêt du Tribunal cantonal de l'été passé ne vous a pas échappé, parce que des parents d'élèves ont fait recours contre une commune et le Tribunal cantonal a confirmé que la position prise par le Conseil d'Etat début 2018 suite

à l'arrêt du Tribunal fédéral, était rigoureusement juste et c'est ce qu'il fallait faire. Je ne vois donc pas de précipitation mais simplement l'application du rôle qui était le nôtre. Je regrette avec vous aussi la polémique, pour ne pas dire autrement, qui a eu lieu et qui n'était certainement pas fondée. J'ai eu l'occasion d'en parler avec le directeur de Pro Senectute, qui le regrette aussi. On a produit un communiqué de presse ensemble, comme quoi nous étions tout à fait d'accord et que nous tirions, en la matière, à la même corde.

J'en arrête là en relevant un dernier point : dans la proposition qui est faite de modification de l'art. 42, c'est *Mitwirkenden* en allemand et pas *Mitarbeitenden*, ce qui signifierait, si on avait ça, qu'il y aurait un contrat de travail. Or, précisément là, ce n'est pas le cas.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté Oui: Total 94

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moënnat Pascal (FV,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirhana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP)

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2019-DICS-59

Inventaire des mesures à prendre et stratégie de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg (Rapport sur postulat 2017-GC-169)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
 Rapport/message: **03.12.2019 (BGC février 2020, p. 167)**

Discussion

Bonny David (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct sauf, accessoirement, celui de posséder une licence en archéologie.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec une grande attention du rapport concernant l'inventaire des mesures à prendre et de la stratégie de l'Etat au sujet du patrimoine historique du canton de Fribourg. Le rapport est complet et précis: on

y apprend que l'Etat est propriétaire de ruines historiques, de châteaux, d'églises, d'auberges, d'immeubles, d'écoles, etc. En résumé, l'Etat possède 675 immeubles pour environ 2 milliards de francs, selon la valeur ECAB. L'idée de base du postulat Doutaz/Girard était de mettre ce patrimoine à disposition de la population et de l'intégrer de manière plus large dans l'attractivité économique et sociale du canton. Dans le rapport, sans entrer dans les détails, divers potentiels ont été relevés. C'est principalement en Gruyère et en ville qu'ils sont les plus grands. Nous apprenons également dans le rapport qu'en séance du 2 avril 2019, le Conseil d'Etat a arrêté des principes pour la réaffectation des châteaux des baillis de Vaud, avec une stratégie de développement. Nous serons attentifs aux résultats obtenus. Cependant, nous souhaitons que le Conseil d'Etat relève un défi en particulier, celui de l'exposition future du fameux panorama de la bataille de Morat dans le canton de Fribourg. Ce dernier, après Expo 02, devrait être enfin exposé à la population et à Morat, lieu de la célèbre bataille de 1476. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, pour cette réalisation.

Dans sa stratégie de coordination cantonale, le Conseil d'Etat relève la mise sur pied d'une commission de gestion stratégique des monuments propriétés de l'Etat. Le travail de cette commission sera important et déterminant pour notre patrimoine. Cette stratégie, par le biais de sa commission, doit être un projet phare de la prochaine législature. Nous comptons sur le Conseil d'Etat pour sa mise en œuvre.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien s'est penché sur le rapport au postulat demandant un inventaire des mesures à prendre et la stratégie de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg, en précisant que le contenu concerne tant les bâtiments que les sites.

Nous remercions le Conseil d'Etat pour les informations détaillées et les analyses présentées dans ce rapport, en saluant la collaboration de plusieurs services. Il est à constater que l'Etat possède plusieurs collections et fonds d'institutions, d'œuvres et de documents ayant valeur patrimoniale. De même pour les propriétés de l'Etat en termes d'immeubles, au nombre de 675, dont 329 sont recensés et protégés. 92 % des immeubles ayant valeur ECAB représentent donc 1,9 milliard de francs, répartis dans tout le canton, mais une bonne partie en Ville de Fribourg et dans les chefs-lieux. Les objets dignes d'intérêt sont recensés selon différents critères et s'expriment en trois catégories selon leur qualité (A/B/C), qui correspondent en général à leur degré de protection et les appellations ISOS de la Confédération renforcent pour grand nombre d'entre eux. Il est intéressant de constater aussi que ces objets se répartissent sur plusieurs siècles de construction allant du moyen-âge à l'époque contemporaine et sont affectés à toutes sortes d'usages; par exemple 20 pour l'Administration, 33 chalets, 21 fortifications, 37 hautes écoles et Université. La plupart de ces bâtiments sont issus de la séparation ville/Etat en 1803, avec l'acte de médiation. L'Etat devient alors propriétaire de 65 % des biens, la capitale du reste, ceci afin de doter l'Etat d'un fonds de départ. L'inventaire de l'Etat s'est ensuite étoffé par divers achats, constructions et donations. Concernant les sites, les données sont plus rares, car l'Etat est rarement seul propriétaire d'un site. En termes de coûts, la plupart de l'entretien se fait via le budget de fonctionnement, sauf les grands travaux qui nécessitent un crédit d'ouvrage. En moyenne, ces coûts représentent 7 millions par an, sur un échantillon de 41 % des bâtiments recensés. Les potentiels identifiés pour ces objets en propriété de l'Etat sont des potentiels d'usage, par exemple l'agrandissement, donc culturel, éducatif, social ou touristique et d'image. Les informations sur quelques exemples existants ou en cours sont très intéressantes, notamment dans les défis à venir, la partie concernant les châteaux l'étant tout particulièrement.

A la suite de ces informations, les services concernés de l'Etat développeront une stratégie dont les mesures principales sont les suivantes:

1. Mettre en place, dans le courant 2020, une coordination cantonale, en créant une commission de gestion stratégique des monuments qui sont propriété de l'Etat, présidée par le directeur en charge de la DAEC, afin de définir une feuille de route, des objectifs, mais aussi de préavisier les projets qui lui seraient soumis par les services ou tout autre acteur.
2. Développer un pool d'acteurs spécifique aux sites et une répartition des coûts selon les spécificités et opportunités réglée par convention, l'Etat assumant alors uniquement la pérennité de l'objet.
3. Établir une stratégie d'entretien à long terme et un pool de compétences spécialisé au sein du SBat, ce qui concorde avec son actuelle réorganisation.

Ces deux dernières mesures feront partie du programme de législature prochain. Le groupe démocrate-chrétien salue ces initiatives et recommande au Conseil d'Etat de compléter et de terminer l'inventaire des objets, de prévoir, en collaboration avec les propriétaires, une stratégie pour les sites, par exemple pour les sites naturels, d'effectuer un catalogue d'actions avec des priorités en fonction du potentiel, notamment touristique, et des risques, par exemple, en cas de dégradation rapide ou avancée. Enfin, d'informer régulièrement le Grand Conseil, les districts et les communes sur l'état d'avancement des travaux afin soit d'anticiper les co-investissements, soit de valoriser les potentiels énoncés.

Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport et se réjouit des développements futurs.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Les interventions que j'ai entendues font que je vais élaguer une bonne partie de mes propos et aller à l'essentiel. Le canton de Fribourg possède un patrimoine historique des plus intéressants, tout le monde le sait, autant de par sa diversité que par la quantité impressionnante de ses biens immobiliers. Ce rapport fort complet met notamment en exergue, par le biais d'un recensement précis, les richesses architecturales qui méritent une attention particulière. A cela s'ajoutent les fonds et collections qui ont forgé notre identité fribourgeoise tout au long des siècles. Nous constatons également avec satisfaction que l'Etat, comme propriétaire, a sous sa férule des sites paysagers protégés, une démarche nécessaire à l'heure d'une urbanisation qui risque parfois de "déraper". Nous prenons connaissance des divers bâtiments recensés par potentiel culturel, éducatif et social, des termes qui nous éclairent sur les possibilités, les synergies qui peuvent s'en dégager, notamment dans le domaine culturel. Dans le cadre du potentiel touristique et d'image, notre canton peut compter sur des sites et des bâtiments mythiques, au passé glorieux. On peut constater avec satisfaction que ces témoins du passé sont bien présents dans le quotidien touristique, acteur dynamique de la promotion culturelle d'un Fribourg qui se veut ouvert et attractif. Nous sommes également satisfaits que l'on ne se repose pas sur ses lauriers. Dans ce sens-là, il faut qu'une stratégie de mise en valeur, comme énoncée dans ce rapport, soit mise en place, chapeauté par le Service des bâtiments. On nous dit que la mission de ce dernier sera d'assurer la bonne coordination des projets, dans l'intérêt du canton et de son patrimoine. Une excellente décision est la mise sur pied d'une commission de gestion stratégique dès cette année.

C'est avec satisfaction que notre groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de ce précieux rapport et qu'il en remercie chaleureusement les auteurs.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Je m'exprime ici en tant que postulant. Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune de Gruyères, où est situé un immeuble emblématique qui appartient à l'Etat de Fribourg. Je suis président de la Commission cantonale des biens culturels et président de l'Union fribourgeoise du tourisme.

Je remercie le Conseil d'Etat pour le contenu de ce rapport. A sa lecture, autant dire que j'ai un double sentiment. Nous demandions d'abord un inventaire. Celui-ci est réalisé de manière très scientifique et tout est parfait et complet. Sur ce volet, je ne peux qu'être satisfait, bien que je n'aie pas appris grand-chose d'exceptionnel.

Dans la demande du postulat, il y a surtout, après l'inventaire, des demandes liées aux stratégies à venir. Ce sont les deux derniers points de la page 1 du rapport: proposition d'une stratégie d'affectation et de gestion pour l'entretien et la mise en valeur, en particulier dans le domaine culturel, proposition d'une stratégie de mise en valeur des lieux touristiques. Sur ces deux points je trouve le rapport timide, non abouti, un peu léger. Pour résumer, on va mettre tous les services de l'Etat possibles dans nos bâtiments, ce qui fait sens, a priori, mais on est ouverts à toutes propositions. Je trouve que l'Etat n'est pas très proactif. S'il continue à assumer les charges d'entretien, ce qui est un minimum pour un propriétaire, pour le reste il ne s'enthousiasme pas vraiment à prendre le "lead". Il s'en remet, je cite, "aux propositions régionales et privées". Certes, c'est déjà ça, mais on aurait aimé que l'Etat se dise prêt à s'engager à leurs côtés pour trouver des débouchés et dynamiser son propre patrimoine. Manque-t-il encore dans ce rapport un réel état des lieux concernant le degré d'occupation et de disponibilité des locaux à ce jour et à futur, de même que certaines priorisations ou planifications – j'ai cru entendre que la future commission les traitera.

Permettez-moi de soulever trois points qui méritent de rentrer dans nos têtes fribourgeoises:

L'Etat de Fribourg, vous l'avez lu, dispose, avec les monuments en sa possession, d'un patrimoine incomparable. Son entretien lui coûte de toute façon. Réveiller et activer ce patrimoine coûtera un peu plus certes, mais avec un retour sur investissement en faveur de tout le canton et de son image. Gruyères, Morat et Romont montrent l'exemple; les remparts en ville de Fribourg débutent, au château de Bulle se préparent de jolis projets grâce à l'enthousiasme du préfet de la Gruyère. Le patrimoine seul, c'est bien, mais le patrimoine vivant, intégré dans une stratégie touristique, muséale ou événementielle, multiplie son attractivité et stimule la vitalité des sites de manière exponentielle. Je salue la volonté de se doter d'une nouvelle commission stratégique, stratégie d'exploitation et d'investissement. J'invite à la nommer rapidement cette année, comme il laisse suggérer. Mais, je pense, encore faudra-t-il lui donner un rôle de moteur! Il faut qu'elle soit composée de personnalités visionnaires, à compétences pluridisciplinaires, qui poussent vers l'avant. Autant le SBC, que le SBat ou le SeCA sont trop pris dans le flux quotidien de leurs tâches pour pouvoir lancer des initiatives ou coordonner celles qui existent dans les régions. On ne peut continuer à s'occuper d'un tel patrimoine juste à côté des autres projets de l'Etat. Il ne suffit pas de faire le bon concierge, mais il faut un suivi professionnel, scientifique et proactif, qui permettra de faire rayonner ce patrimoine. Il faut découvrir, comprendre, décrire, publier, promouvoir, restaurer, documenter et offrir, comme pour une grande collection d'art. Il faut un véritable curateur ou une curatrice pour ce patrimoine et pas seulement une intendance.

En conclusion, il est indispensable de comprendre l'importance d'une gestion proactive du patrimoine. Sinon, permettez-moi, Gruyères ne serait pas, sinon le canton de Fribourg ne sera pas, ce sera dommage, ce sera vraiment dommage!

Avec ces propos, je prends acte de ce rapport et je remercie toutes les personnes qui se sont déjà exprimées.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil communal d'Ursy et suis également membre de la Commission cantonale des affaires culturelles.

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat qui fait suite au postulat déposé et développé le 15 novembre 2017 par MM. les députés Raoul Girard et Jean-Pierre Doutaz. Le rapport fourni nous renseigne très bien sur les différentes questions posées. Vu le nombre, la spécificité, l'importance et la grande valeur des biens culturels et immeubles recensés dans notre canton, cela mérite de toute évidence la mise en place d'une stratégie cantonale. Le canton se doit d'avoir cette vue d'ensemble afin d'anticiper au mieux les besoins et, le cas échéant, d'identifier les diverses opportunités et le potentiel de ses biens. Pour nous, il est indispensable d'avoir une stratégie globale pour la gestion de ce patrimoine à l'avenir. Le groupe démocrate-chrétien n'est pas opposé à mise en place d'une commission stratégique. Il faudra impérativement veiller à ce que ce soient les bonnes personnes qui participent à cette commission. Toutes les compétences transversales devront être utilisées afin de diminuer au maximum les coûts. A notre avis, il est important que chaque site puisse développer la solution la plus appropriée à ses spécificités et à son potentiel. Le pool des acteurs doit pouvoir se composer en fonction des besoins propres de l'Etat et des opportunités, des spécificités et des besoins régionaux et locaux en incluant tout type d'acteurs, à condition qu'ils défendent un intérêt public au profit du patrimoine et de la population. Une stratégie d'entretien à long terme devra être mise en place si un pool de compétences spécialisé est créé au sein du Service des bâtiments. Avec une valeur ECAB totale de 1,9 milliard de francs, l'Etat de Fribourg est propriétaire de quelque 675 bâtiments. On remarque que près de 1/3 en nombre et 2/3 en valeur sont recensés ou protégés et sont, de ce fait, d'intérêt national et protégés par la Confédération. Nous nous devons de protéger notre patrimoine, qui est de très haute valeur. Nous avons également remarqué que le potentiel de développement est en moyenne très important.

Nous demandons que le Conseil d'Etat mette en place les structures et les outils nécessaires à la mise en œuvre des stratégies transversales énoncées en utilisant le plus possible les compétences déjà existantes au sein des services, notamment du Service des bâtiments, du Service des biens culturels et du Service de la culture, ce d'entente avec l'Union fribourgeoise du tourisme, qui va déjà dans ce sens avec la stratégie 2030 de la promotion économique.

Une question nous est parvenue ce matin en séance de groupe. Est-ce que de nouveaux postes de travail sont prévus à cet effet? En l'état, le cadre financier va-t-il s'inscrire dans le plan financier en vigueur? A l'avenir, son éventuelle adaptation devra suivre les procédures de la planification financière ordinaire. Nous avons pris connaissance que le Conseil d'Etat entend mettre en place la commission de gestion stratégique durant le courant de l'année 2020. Ses premiers travaux seront de proposer, d'entente avec les services impliqués, les structures et outils à mettre en place dès la prochaine législature, soit de 2022 à 2026, ainsi qu'une feuille de route et un plan financier consolidé pour cette même période.

Sur ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Mon lien d'intérêt est d'être présidente d'Estavayer-Payerne Tourisme, dont le patrimoine est un axe important.

Je remercie les deux postulants, qui nous permettent aujourd'hui d'entrevoir la mise en place d'une stratégie de mise en valeur du patrimoine cantonal et je m'en réjouis. Le château de Chenaux d'Estavayer-le-Lac abrite la Préfecture et la Police comme fonctions principales. Or, le canton a proposé de relocaliser la Police dans un délai relativement court dans un bâtiment hors du château. Ainsi, une grande partie du château de Chenaux sera à disposition pour des projets touristiques et/ou culturels. Aujourd'hui déjà, l'extérieur du château est le cadre de nombreuses animations touristiques et culturelles. L'utilisation des caves, longtemps mises à disposition des associations, est désormais interdite pour des raisons de sécurité. A Estavayer-le-Lac, il serait donc opportun d'anticiper le départ de la Police pour une réaffectation touristique et/ou culturelle, par le déplacement, par exemple, du musée. Le château de Chenaux occupe une place prédominante dans la cité, liée à l'espace public avec un rayonnement emblématique tant à l'échelle de la ville qu'à l'échelle du paysage. J'espère donc que cet élément sera pris en compte dans l'analyse à venir, une réflexion a d'ailleurs déjà été demandée par le préfet de la Broye. Ainsi, une stratégie cantonale est une nécessité et est très attendue.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Tout a presque déjà été dit. Je voulais tout d'abord remercier les services de l'Etat pour nous avoir fourni ce rapport très complet, hautement intéressant. Je ne vais pas m'étendre très longtemps. Le groupe libéral-radical salue la mise en place d'une stratégie de mise en valeur et d'entretien de ce patrimoine de 675 bâtiments, qui vaut 1,9 milliard à l'ECAB, dont 1/4 est en ligue nationale A, 1/2 en ligue régionale, c'est donc un patrimoine extrêmement intéressant, ce qui vaut la peine d'être souligné.

Le rapport oublie une petite chose, c'est qu'à l'intérieur de ces bâtiments, il y a foule de choses. Ce n'est pas seulement l'ECAB qui assure les bâtiments, il y a aussi l'assurance-ménage. Dans tous ces bâtiments qu'on vient d'énumérer, il y a une foison de trésors, que ce soit le mobilier, les peintures, les accessoires ou d'autres parties de jardins, qu'il vaut aussi la peine de protéger et qui ont également une certaine valeur.

Ce sont les propriétés de l'Etat, mais il y a aussi, à l'intérieur du canton de Fribourg, un grand nombre d'objets architecturaux qui appartiennent à des privés et qui malheureusement, dans mes promenades, j'ai vu périliter parce que les propriétaires n'ont pas les moyens de les entretenir. Alors on voit cette maison de maître ou ce chalet partir en ruines; est-ce qu'on a une idée aussi peut-être pour venir en aide à ces gens-là?

Sur ce, le groupe libéral-radical va prendre acte naturellement de ce rapport hautement intéressant.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le rapport présenté est de grande qualité et servira de ligne de conduite à futur dans la mise en valeur du patrimoine historique du canton. Le maintien, l'entretien et surtout la restauration de ce patrimoine deviennent urgents pour deux monuments majeurs, magnifiques, qui, ces dernières années, jouent un rôle prépondérant dans la vie culturelle, dans la vie religieuse pour une partie et dans la vie et l'activité citoyennes en général. L'église St-Michel du collège souffre d'une lente, constante et grave dégradation. Une restauration urgente est citée depuis des années. L'église St-Maurice, à Fribourg, est dans un triste état et attend également, depuis 20 ans, une restauration selon le rapport. L'Etat se doit d'entretenir et surtout, urgemment, de restaurer ces deux bâtiments majeurs de notre canton. Le rapport cite l'urgence des travaux, mais n'indique aucun délai. Monsieur le Conseiller d'Etat, pouvez-vous nous renseigner sur l'état d'avancement de la planification assez urgente des travaux de ces deux monuments en grand péril ?

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). J'interviens ici à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de l'association « Le Château de Chenaux, d'hier à DEMAIN », qui a pour but la préservation et la promotion du château de Chenaux et de ses alentours. J'ai lu attentivement le rapport concernant l'inventaire des mesures à prendre et stratégies de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg. Je me suis arrêtée tout particulièrement sur le contenu relatif au château d'Estavayer, puisque je suis déjà intervenue politiquement dans ce plenum en 2014 et en 2017 pour faire prendre conscience au Conseil d'Etat de la situation existante de loin pas optimale concernant son entretien, sa valorisation touristique et son affectation, notamment très problématique pour la Police. Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir déjà entrepris des mesures urgentes pour que les employés des différents services de l'Etat puissent travailler dans des conditions plus décentes. Mais il reste beaucoup à faire, ce qui à la lecture du rapport n'est pas autant le cas pour les autres châteaux de ce canton, hormis celui de Châtel-st-Denis.

Le message du Conseil d'Etat est clair: "Pour les deux sites, Estavayer-le-Lac et Châtel-st-Denis, une réflexion plus large, à l'image de ce qui se fait à Bulle et à Morat, devrait être engagée, Gruyères et Romont étant déjà servis". Nous aurions espéré, par conséquent, être un peu plus privilégiés dans le planning de la feuille de route de la commission de gestion stratégique qu'entend mettre sur pied le Conseil d'Etat, afin que le "devrait être" devienne rapidement le "doit être".

Je tiens à préciser que le comité et les membres de l'Association du château de Chenaux fourmillent d'idées pour le préserver et surtout le valoriser. Impliquer les acteurs régionaux à vos côtés dans vos réflexions est important afin de faire rayonner ce château et son attractivité, trop longtemps malheureusement oubliés.

Genoud François (PDC/CVP, VE). C'est une intervention à titre personnel et je n'ai pas de lien d'intérêt. Tout d'abord merci pour ce rapport précis et détaillé. Ma brève intervention concerne le château magnifique de Châtel-st-Denis. Félicitations aux différents services pour la transformation et rénovation de ce bâtiment historique. En revanche, déjà dans les années 2000-2006, on parlait de modifier les accès et le parcage afin que tout citoyen puisse y accéder sans prendre de risque. Le projet a "gentiment" avancé. Nous avons même obtenu le permis de construire, mais, à l'heure actuelle, nous avons dû faire une demande de prolongation du permis aux instances responsables. Alors merci, M. le Commissaire, de faire le nécessaire pour que ces travaux se réalisent enfin. Ainsi, les habitants de la Veveyse pourront rejoindre facilement et sans risque la préfecture, la gendarmerie et la salle des mariages.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Merci pour vos interventions. Vous me pardonneriez d'essayer de rester très concis. Le patrimoine est un trésor. Nous avons un potentiel de développement sur tous les plans importants et la stratégie pour cette mise en valeur est indispensable et aussi urgente maintenant. La clé de voûte, c'est évidemment la commission que nous voulons créer, cantonale, à l'instar de la commission de la cathédrale qui existe déjà, avec un pilotage par la DAEC avec toutes les personnes nécessaires pour que cela puisse évidemment être l'élément qui nous permettra, pour la prochaine législature, d'avoir déjà des éléments concrets. Le rapport que vous avez, de presque 40 pages, est complété par l'inventaire que vous trouvez sur Internet des biens du canton recensés. Il y en a de nouveau 60-70 pages, avec simplement des photos et un petit résumé de ces valeurs patrimoniales que nous avons. Je vous invite à aller y jeter un coup d'œil. A cet endroit-là, on décrit aussi les différents éléments.

Le panorama de Morat n'est pas perdu, M. le Député. Il y a une fondation qui en est le propriétaire. Il y a également une association des amis qui s'est créée et qui en parle régulièrement. Ils ont actuellement un projet où ils réalisent une exposition itinérante. Dans la fondation, il y a également un représentant du Service des biens culturels. La commission va jouer un rôle essentiel et j'ai bien pris note de votre volonté que ça se fasse rapidement. Ça me fait penser aussi à la remarque de M. le Député Doutaz, qui disait que maintenant il faut prendre le "lead". Et c'est aussi le rôle de pouvoir le faire avec cette

commission. Evidemment, la stratégie ne sera pas systématique et identique. La préfecture, par exemple de la Glâne, avec le Vitrocentre, qui est une infrastructure scientifique, et le musée du vitrail, n'aura pas la même stratégie, le même avenir, le même développement que la préfecture de la Gruyère ou celle de la Broye, dont nous avons parlé. Il s'agit donc d'aller dans le détail et de prendre les objets les uns après les autres. Mais la volonté est là et nous avons les éléments pour le réaliser.

Les structures de mise en œuvre qui sont nécessaires le seront évidemment avec les services actuels: le Service des bâtiments, le Service de la culture, le Service des biens culturels, mais également l'Union fribourgeoise du tourisme et la promotion économique, qui sont aussi concernés et, comme on dit en allemand "involviert". Il n'y a pas pour l'instant d'EPT dans mon budget pour cela ou dans le budget de ces différents services, parce que le travail est à faire. Certainement qu'il y aura des éléments en termes de coûts d'entretien évalués à quelque 1,5 % maintenant de la valeur ECAB, qui sera à la hausse bien sûr. Il y a également une synergie, une collaboration dans la cadre de la mise en valeur, qu'elle soit culturelle, qu'elle soit sociale ou touristique, avec des organismes locaux. Je pense en particulier à ce qui est fait actuellement au château de Gruyères, puisqu'il y a une fondation. On voit que beaucoup de choses peuvent être aussi faites; là, il y a un partenariat. Sachant que l'Etat propriétaire doit assurer évidemment dans la durée la pérennité de la substance même du patrimoine. C'est donc bien le but de cette commission que de pouvoir agir et donner les éléments, pour la prochaine législature, y compris ce que cela veut dire en termes de plan financier. J'ai pris note de tout ce qui a été dit sur les différents objets que vous avez mentionnés, que ce soit le château de Chaux, donc la préfecture de la Broye, celui de Châtel-St-Denis, de la Veveyse, tout cela est connu et sera évidemment aussi observé.

Là on se concentre sur ce qu'il y a à l'Etat. On n'a même pas pris en compte des biens ou des immeubles ou du patrimoine qui n'est pas actuellement formellement au canton (abbaye d'Hauterive). Mais dans la convention qu'on a, *in fine* c'est quand même le canton qui se retrouve avec ce magnifique patrimoine. Donc, il y a également d'autres étapes à franchir; je pense en particulier à l'incendie de la dépendance du château de la Poya l'année passée, avec lequel on a le souci de la préservation. Nous sommes en discussion évidemment avec les propriétaires, pour qu'on puisse remettre la chose et aller de l'avant. Donc nous avons aussi le souci des biens privés et le Service des biens culturels a dans le radar ces différents biens de privés où il y a de la difficulté, où nous essayons aussi d'intervenir. Mais ici, dans ce rapport, nous avons seulement la propriété directe de ce qui est recensé en valeurs.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2019-DICS-66

Augmentation de la dotation horaire pour la discipline économie familiale (suite directe)

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport**
 Rapport/message: **03.12.2019 (BGC février 2020, p. 205)**

Discussion

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Namens der beiden Postulanten und der Freisinnig-demokratischen Fraktion danke ich dem Staatsrat für die Annahme des Postulates und für den ausführlichen Rapport.

In der Tat sind nicht nur der Mathematik-, der Physik- und der Chemieunterricht wichtig, sondern auch die Ernährungslehre. Seien wir alle ehrlich: Was ist Ihnen persönlich vom Mathematikunterricht in Erinnerung geblieben? Vieles haben wir vergessen oder als unwichtig erachtet. Unsere Schülerinnen und Schüler ernähren sich immer ungesünder, Fastfood ist alltäglich. Darum sind die Postulatsverfasser und auch der Staatsrat der Auffassung, dass eine gesunde Ernährung und eine diesbezügliche Schulung wichtig sind. Beim eventuellen Streichen von Lektionen von anderen Fächern bin ich persönlich der Meinung, dass die eine oder andere Mathematiklektion ohne Weiteres und locker für den Ernährungsunterricht gestrichen werden kann.

In diesem Sinne danken wir dem Staatsrat für den vorliegenden Bericht und nehmen Kenntnis davon.

Genoud François (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat concernant l'augmentation de la dotation horaire pour la discipline économie familiale. Nos deux collègues députés M^{me} Schwander et M. Bürgisser demandent au Conseil d'Etat, dans le cadre de la loi scolaire et de la politique nutritionnelle du canton, d'augmenter la dotation horaire pour la discipline économie familiale ainsi que de promouvoir la réalisation d'outils permanents sur la consommation alimentaire. Les postulants sont d'avis que trop peu d'attention est consacrée à la thématique de l'alimentation. Les problèmes de santé liés à celle-ci ne se remarquent que tardivement sous forme de

maladie et n'intéressent que peu le grand public, contrairement aux soucis liés aux drogues, au tabac et à la consommation d'alcool. Le Conseil d'Etat a décidé de donner une suite directe audit postulat par le présent rapport. Toutes les précisions concernant le contenu de la discipline, de la grille horaire et de l'éducation nutritionnelle se trouvent dans ce rapport et d'une manière complète et détaillée. Je ne reviendrai donc pas sur son contenu. Je ne citerai cependant qu'un point que nous partageons complètement avec ce rapport. Il s'agit de la question liée à la grille horaire. En effet, il faut également préciser que les grilles horaires respectent toutes les disciplines du plan d'étude. Ces grilles horaires sont déjà très complètes sans compter que l'introduction de l'informatique requerra des élèves des compétences qui viendront s'ajouter à celles qui sont déjà exigées. Augmenter le nombre de leçons d'économie familiale impliquerait de supprimer des leçons dans d'autres disciplines. J'entends parfois des parents de ma région qui trouvent exagéré que les élèves de 11^{ème} suivent deux unités d'économie familiale, alors que pour l'étude de l'allemand trois unités sont inscrites à la grille horaire. La différence entre les deux branches ne leur semble pas normale par rapport à leur importance. Il est vrai que nous sommes un canton bilingue, mais il est vrai également que le district de la Veveyse n'est peut-être pas le meilleur exemple dans cette discipline.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien, comme le Conseil d'Etat, vous invite à prendre acte du présent rapport.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et déclare mon lien d'intérêt. Je suis enseignante au CO de la Broye, mais pas en économie familiale.

Nous avons étudié avec intérêt la demande de nos deux collègues ainsi que l'analyse faite par le Conseil d'Etat à travers ce postulat. Tout d'abord, et même si la demande paraît louable, il est extrêmement difficile d'intervenir sur une grille horaire. La répartition des heures au CO est un équilibre très subtil et très fragile. Ensuite, il est juste de rappeler que toute prévention à l'école est importante, que ce soit la santé dans sa globalité, les dangers d'Internet, le sommeil, la prévention contre toutes les addictions, le surendettement, etc. Cependant, même si c'est une école fribourgeoise de qualité, l'école ne peut pas tout faire. Son rôle premier est de former des adultes de demain, capables de prendre soin d'eux de manière holistique et de trouver leur place dans notre société. L'école se doit de soutenir et de seconder les parents qui restent et doivent rester les principaux responsables de cette prévention primaire. Il est parfois très difficile aux enseignants d'économie familiale d'expliquer aux jeunes qu'il existe d'autres façons de cuisiner et d'autres façons de se nourrir, parce que cela va à l'encontre des habitudes familiales. Cela va même jusqu'aux cas où certains élèves sont beaucoup plus facilement absents aux cours d'économie familiale qu'à d'autres cours.

La prévention pour mieux se nourrir se fait, comme le dit le rapport, à travers d'autres disciplines dans le cadre des compétences transversales comme le prévoit le PER, la biologie, le sport et la formation générale. De nombreuses actions de prévention se font aussi dans le cadre des réfectoires des cantines scolaires, surtout si elles sont "Fourchette verte", ou en refusant des automates à sodas et sucreries dans l'enceinte des établissements. A Estavayer, il existe depuis plus de dix ans une action qui s'appelle "les petits déjeuners en classe". Elle est destinée à tous les élèves de 9^{ème} année au mois de septembre. Les titulaires de classe prennent un petit déjeuner en classe avec leurs élèves, profitent de ce moment fédérateur pour mieux découvrir leurs élèves, mettre en avant les règles du mieux vivre ensemble et privilégier une discussion sur les habitudes alimentaires en même temps qu'ils profitent d'un petit déjeuner équilibré.

Pour conclure, le groupe socialiste prend acte de ce rapport et remercie le Conseil d'Etat de sa rédaction.

Ghielmini Krayenbühl Paola (*VCG/MLG, SC*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance du rapport qui fait suite au postulat des députés Schwander et Bürgisser pour augmenter les heures d'économie familiale à l'école obligatoire. Comme les postulants, le groupe Vert Centre Gauche est convaincu que les diverses recherches démontrent qu'une mauvaise alimentation est en lien direct avec beaucoup de problèmes de santé. Le Conseil d'Etat fait aussi cette constatation et énumère dans ce rapport les actions de prévention dans le milieu scolaire. Nous constatons qu'en plus des cours d'éducation familiale, le plan d'étude aborde le thème de l'alimentation et de la santé dans plusieurs autres branches. Nous saluons la volonté de construire les compétences de ce domaine de façon interdisciplinaire et cohérente. Nous prenons acte que le Conseil d'Etat n'envisage pas d'augmenter la dotation d'horaire pour l'économie familiale, mais nous souhaitons que les diverses stratégies et projets mis sur pieds en relation avec la santé et l'alimentation à l'école soient suivis par tous les établissements scolaires. Si la plupart des programmes restent facultatifs, nous encourageons l'Etat à tout mettre en œuvre pour que tous les établissements scolaires puissent intégrer des programmes de l'alimentation et de la santé.

Comme nous avons déjà pu en débattre lors du débat, en 2018, concernant les sodas et les barres chocolatées dans les CO, l'éducation pour une alimentation saine passe aussi par l'offre et l'exemple. La loi scolaire prévoit, à l'article 41, que les directions des écoles doivent renoncer à mettre à disposition des boissons et aliments hypersucrés. En ce qui concerne les cantines scolaires, qui doivent offrir des aliments sains, nous encourageons l'Etat à tout faire pour que les établissements introduisent de vrais critères d'alimentation équilibrée, saine et locale.

Pour finir, nous aimerions encore souligner que l'éducation à l'alimentation saine est difficile quand l'industrie agroalimentaire peut produire de la malbouffe en toute impunité et faire de la promotion par tous les canaux visibles

et appréciés par les jeunes comme les réseaux sociaux, les affiches et le cinéma. L'épidémie d'obésité, qui n'atteint plus uniquement les États-Unis et qui est confirmée par les chiffres fournis par le Conseil d'Etat dans ce rapport, est un enjeu majeur de santé publique. Si l'industrie agroalimentaire ne collabore pas pour réduire ce fléau, il faudra bien qu'une décision politique courageuse soit prise pour contenir ses épidémies.

Avec ces remarques, le groupe Vert Centre Gauche prend acte de ce rapport.

Zosso Markuss Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht des Staatsrates diskutiert. Der Bericht ist ausführlich, wofür wir dem Staatsrat danken. Es geht hier um eine Erhöhung der Stundenzahl im Fach Ernährungslehre/Hauswirtschaft. Der Staatsrat schreibt im Bericht, dass die Schülerinnen und Schüler lernen, zunehmend Mitverantwortung für ihr Wohlbefinden und ihre Gesundheit zu übernehmen. Dies ist auch richtig so und soll auch weiter gefördert werden. Daran ändert die Erhöhung der Lektionenzahl aus unserer Sicht nichts. Daher schliessen wir uns der Ansicht des Staatsrates an und sind auch der Meinung, dass es keine zusätzlichen Massnahmen dazu braucht.

In diesem Sinne nimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei den Bericht zu Kenntnis.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Jede Massnahme, welche der Prävention dient, ist mir prinzipiell sympathisch. Das Postulat wünscht mehr Ernährungslehre und Hauswirtschaft sowie Förderung von Dauerstudien. Es wurde schon erwähnt, man kann den ausgeklügelten Plan der Schule nicht einfach so über den Haufen werfen.

Doch nun zum viel wichtigeren Teil aus diesem Bericht, nämlich zu den Studien. "Gemäss der internationalen Studie HBSC von 2016 sind 11,4 % der Kinder im Alter von 15 Jahren und jünger in der Schweiz übergewichtig." Es gilt zu beachten, dass das Übergewicht dem geschätzten BMI entspricht, der anhand von Eigenangaben der Schülerinnen und Schüler zu Körpergewicht und Grösse berechnet wurde. Genügen Studien und wie sind diese Studien gemacht? Eigenangaben? Es geht hier nur um das Gewicht und um die Grösse. Das ist nicht sehr schwierig zu messen. Da stellt sich schon die Frage, wie vertrauenswürdig diese sind. Und sind sie auf unseren Kanton anwendbar? Aus welchem Umfeld kommen diese Kinder? Welchen sozioökonomischen Status hat die Familie? Ich denke, da könnte - ja müsste - der Kanton Freiburg seine eigenen Zahlen erheben und dann gezielt gegen das Übergewicht bei Kindern und Jugendlichen angehen.

Und es hat uns anzugehen. Denn wer als Kind dick ist, bleibt es oft im Erwachsenenalter auch. Wir wissen, Übergewicht heisst Risikofaktor, heisst Herz-Kreislauf-Erkrankungen, Diabetes, Arthrose, heisst hohe Kosten, heisst auch frühes Sterben. Jedes zehnte Kind in unserem Kanton ist übergewichtig. Meine Damen und Herren, das darf nicht sein.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le rapport que nous avons fait est très détaillé. Cela me permet de ne pas revenir sur tous les éléments. J'aimerais quand même rappeler qu'on a plusieurs niveaux et plusieurs axes sur lesquels on peut agir. Bien sûr qu'il y a la grille horaire et il n'est pas question de la diminuer. C'est l'élément le plus difficile en soi, peut-être parce qu'on n'a pas tellement de marge de manœuvre. En termes de sensibilisation dans ce domaine, il y a évidemment le concept santé à l'école où il y a toute une série de projets qui sont développés et qui peuvent aussi venir. C'est une des possibilités qu'on a. Je pense par exemple au projet "Je mange bien, je bouge bien". Il y a également le domaine du développement durable, qui est dans l'enseignement général et où figure la santé qui est un élément et qui permet aussi de développer des éléments de sensibilisation au niveau du CO. Dans les écoles, il y a de nombreux projets qui se mettent en place, également par la volonté des écoles, qui vont dans ce sens et qui répondent à ce souci. Je mentionne la prophylaxie dentaire, qui existe aussi, qui est systématique et qui donne toute une série d'éléments et d'informations.

Enfin, comme mentionné, le projet "Frimesco", donc la médecine à l'école, qui est en vigueur depuis le 1^{er} juillet de l'année passée, permet pour le CO une enquête beaucoup plus large que ce qui avait été fait et nous permettra non seulement d'avoir la taille et le poids mais d'autres éléments, qui seront anonymisés et qui permettront d'avoir une image beaucoup plus claire. Cela est devant nous évidemment, parce qu'on n'a pas encore pu véritablement l'appliquer, mais vous avez raison de dire que ça ne peut pas se limiter à ça.

Ces études internationales, je ne les connais pas dans le détail. Elles sont très connues. On y fait référence. Il faudrait que je m'informe pour savoir si la Suisse y participe, s'il y a des échantillons fribourgeois dans ce projet-là. Je ne suis pas en mesure de vous le dire maintenant. Ce que je peux dire est que nous, spécialistes, observons que les conclusions de ce type d'étude se retrouvent aussi chez nous. On observe aussi les causes et les développements que l'on a dans ces études internationales.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 17 h 30.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
